

**CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE CLICHY-SOUS-BOIS**

2007-2009

TABLE DES MATIERES

<i>Et la commune de CLICHY-SOUS-BOIS</i>	3
Jean-François CORDET Claude DILAIN	3
.....	3
1.LE PROJET URBAIN DE COHESION SOCIALE	4
Taux d'incident pour 1000 dans les établissement scolaires.....	8
UNE STRATEGIE COMPLEMENTAIRE DES PROGRAMMES ET CONTRATS EXISTANTS :	23
<i>Zonage proposé dans le cadre des CUCS : Haut et Bas Clichy</i>	24
1LES PROGRAMMES D'ACTION PLURIANNUELS	25
2MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT	42
3EVALUATION	44

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2007 / 2009
Convention entre l'Etat et la commune de CLICHY-SOUS-BOIS

Entre l'Etat,

représenté par M. Jean-François CORDET, Préfet de la Seine-Saint-Denis

Et la commune de CLICHY-SOUS-BOIS

représentée par son maire, M. Claude DILAIN

Vu la circulaire du Ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement et de la Ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité, du 24 mai 2006 relative aux contrats urbains de cohésion sociale,

Vu la délibération du Conseil municipal de CLICHY-SOUS-BOIS habilitant le maire à signer le contrat urbain de cohésion sociale,

Vu le diagnostic sur la situation sociale dans la commune figurant dans le présent contrat,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : L'Etat et la commune s'engagent à mener une action concertée pour atteindre les objectifs décrits dans le présent contrat.

Article 2 : L'Etat et la commune mobilisent les moyens financiers nécessaires à la mise en oeuvre de ces priorités. Au titre de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, l'Etat y consacre un montant annuel de crédits de **700 000 €**, dans les conditions fixées ci-après.

Article 3 : L'Etat et la commune veillent à procéder à l'évaluation des actions conduites dans le cadre du contrat.

Article 4 : Celui-ci s'applique pour les années 2007, 2008 et 2009. Il pourra le cas échéant être modifié par avenant.

A Clichy-sous-Bois, le 19 mars 2007

(fait en 3 exemplaires).

Pour l'Etat,
Le Préfet de la Seine-Saint-Denis,

Pour la commune CLICHY-SOUS-BOIS
Le Maire,

Signé

Signé

Jean-François CORDET

Claude DILAIN

1. LE PROJET URBAIN DE COHESION SOCIALE

0Description de la situation du territoire communal

0Un territoire d'urbanisation récente, à forte dominante de logements collectifs en copropriété et très enclavé

Située à l'Est de Paris et du Département de Seine-Saint-Denis, en limite de la Seine et Marne, la Commune de Clichy-sous-Bois a connu un spectaculaire essor démographique à compter des années 1950 (1954 : 5105 habitants, 1962 : 11620 habitants, 1972 : 19888 habitants, 1999 : 28288 habitants). L'importance de la disponibilité foncière sur la commune permettait de répondre aux besoins urgents de logements en Région Parisienne après 1945 et conduisit à la construction d'un Grand Ensemble Immobilier sur les territoires de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil.

Ce type d'habitat, marqué par le poids très important des logements collectifs (76% sur l'ensemble du territoire communal) est en outre caractérisé par une prépondérance des grandes copropriétés d'immeubles collectifs qui représentent 46% du nombre total des logements clichois contre 30% pour les logements sociaux collectifs et 24% pour le tissu pavillonnaire. L'architecture et l'urbanisme de Grand Ensemble dominant le paysage urbain de la ville, avec ses tours et ses barres, son schéma viaire inadapté et ses espaces incertains entre gestion publique et privée.

Le projet de Grand Ensemble était bâti autour d'un projet d'autoroute qui ne s'est jamais réalisé. D'autre part, depuis le démontage en 1935 de la ligne de tramway qui montait sur le Plateau de Clichy/Montfermeil depuis la gare du Raincy, il n'y a plus jamais eu de projet d'infrastructure lourde de transport en commun sur le territoire et le réseau de bus existant reste encore inadapté aux besoins de la population. Il en résulte une situation de fort enclavement, assez unique dans cette partie de l'agglomération parisienne. Clichy-sous-bois fait partie des trois seules communes du Département avec Montfermeil et Coubron à ne pas disposer sur son territoire d'une gare RER ou d'une station de métro. Les temps de parcours vers les principaux pôles de services et d'emplois sont très importants : 1H00 vers Marne-la -Vallée, 1H10 vers le centre de Paris ou vers Plaine Commune, 1H20 pour la Défense, jusqu'à 1H30 pour la plateforme de Roissy.

Cette exclusion du réseau rapide de transport collectif de l'Est Francilien est bien plus préjudiciable à la population que l'enclavement routier, compte tenu d'un taux de motorisation parmi les plus faibles en France (70% des ménages seulement sont motorisés), et il a des conséquences évidentes sur l'implantation d'activités économiques, de services et d'emplois sur la Commune.

1Un développement économique et commercial contrarié

La mobilisation prioritaire du foncier disponible pour la construction du Grand Ensemble, laissant peu de place à l'implantation d'entreprises et à l'aménagement de zones d'activités, ajouté à l'enclavement du territoire ont fortement contrarié le développement économique de la commune.

Le tissu économique clichois est fragile, essentiellement constitué de petites entreprises (92% ayant moins de 5 salariés, absence de grands établissements en dehors des administrations : mairie et hôpital intercommunal), dans des secteurs sensibles à la conjoncture : services, BTP et textile notamment. La durée de vie des entreprises sur le territoire reste plus faible que les moyennes départementales et nationales.

L'offre de foncier et d'immobilier pour l'implantation d'entreprises est très limitée : inexistante sur la zone de la Haute Borne, les terrains encore disponibles étant utilisés pour les reconstructions de logements dans le cadre du PRU ; liée à la capacité pour la commune d'aménager du foncier supplémentaire sur la ZAC de la Fosse Maussoin (projet d'extension de 27 000 à 60 000 m²), cette capacité étant également limitée.

La situation du commerce, dont le poids est important dans l'économie locale, est contrastée : le centre commercial Anatole France et son marché forain sont dynamiques mais inadaptés en termes de fonctionnement urbain, le centre commercial du Chêne Pointu n'est pas sorti de ses difficultés (faible pouvoir d'achat des habitants du quartier, charges de fonctionnement trop lourdes, problèmes de sécurité) en dépit d'une importante restructuration, les commerces des Marronniers et de l'allée de Montfermeil restent fragiles ; seule la zone commerciale de la Fosse Maussoin associée au Leclerc présente des éléments de stabilité.

2 Une collectivité locale pauvre

La faiblesse des bases de taxe professionnelle et des impôts ménages, malgré des taux élevés, génère une faiblesse structurelle du budget municipal. Le potentiel fiscal est de 416 € par habitant, au dernier rang des 40 communes du Département (potentiel moyen : 811 €).

Le potentiel financier, qui intègre l'ensemble des recettes du budget municipal, dotations de l'Etat et subventions des partenaires comprises, reste très inférieur à la moyenne : 617 € par habitant contre 992€ en moyenne en France, soit un différentiel de pouvoir d'achat entre Clichy et la moyenne des communes françaises de 61%. La réforme récente (2005) de la dotation de solidarité urbaine, bien que significative pour Clichy, ne corrige qu'en partie cette situation.

La conséquence est majeure pour la ville et ses habitants en termes d'incapacité pour la collectivité municipale à faire face à ses compétences : construction et entretien des bâtiments scolaires du 1^{er} degré, des équipements sportifs, culturels et petite enfance, des voiries et espaces verts communaux ; création et gestion de services à la population.... L'effet de ciseaux est considérable entre l'ampleur des besoins liés aux enjeux urbains et socio-économiques sur la commune et la faiblesse des ressources budgétaires municipales pour y répondre.

3 Un cadre bâti et des espaces collectifs peu adaptés, dégradés et donc peu attractifs

Près des 2/3 des logements situés dans le parc en copropriétés sont considérés comme dégradés, soit plus de 2 500 logements, les autres logements en copropriétés (environ 1500) étant considérés comme fragiles et pouvant basculer dans des processus de dégradation. Sur les 2 800 logements sociaux que compte la commune, 2 200 doivent faire l'objet d'une réhabilitation lourde ou d'une reconstruction/démolition.

Les logements collectifs sont souvent peu attractifs du fait de leur architecture en tours et barres et de leurs difficultés d'entretien (propreté des parties communes et des espaces extérieurs, fonctionnement des ascenseurs...). C'est particulièrement le cas dans les nombreux ensembles privés dégradés où l'insolvabilité de la copropriété rend les travaux et l'entretien courant impossibles sans une aide des pouvoirs publics. La dévalorisation induite de la valeur immobilière du bâti contribue à détériorer la qualité résidentielle du territoire, avec des effets d'entraînement sur le reste de la ville en termes d'image.

Par ailleurs, la typologie des logements est peu adaptée aux besoins. Les T3 et T4 sont largement majoritaires, ne répondant ni aux besoins des familles nombreuses (21% des ménages sont constitués de plus de 5 personnes), ni aux enjeux de décohabitation. Globalement, l'offre de logements est insuffisante, avec 950 inscrits en 2006 sur le fichier des demandeurs de logement, en constante augmentation (650 demandeurs en 2004).

Les questions de gestion de l'espace collectif (espaces privés et espace public) sont particulièrement aiguës, du fait d'une inadaptation des découpages entre propriété privée et espace public et de la faiblesse des moyens de gestion, tant des propriétaires privés que de la collectivité municipale. Il en résulte de graves dysfonctionnements en termes de qualité de cet espace collectif, qui pèsent fortement sur la qualité du cadre de vie, renforçant le déficit d'image produit par la faible attractivité du cadre bâti.

La présence nombreuse des espaces verts (40% du territoire) ne permet que partiellement de corriger cette situation, du fait de l'absence de mise en valeur de ces espaces.

La faible attractivité de l'habitat et du cadre de vie à Clichy a une traduction concrète dans l'importance des départs de population qui sont une caractéristique forte du territoire : 15 000 Clichois ont quitté la commune entre 1982 et 1990, et encore 14 000 entre 1990 et 1999. Les enquêtes sur le marché immobilier, qui classent systématiquement Clichy en dernière position des communes de Seine-Saint-Denis en termes de prix au m² sont un autre indicateur de ce déficit d'attractivité.

4 Une précarité forte de la population, associée à une présence étrangère importante

Plusieurs indicateurs témoignent des enjeux de cohésion sociale. Les tendances observées au niveau départemental d'une aggravation des écarts sociaux avec les autres départements franciliens sont renforcées s'agissant de Clichy-sous-Bois :

- ← La ville présente un des plus faibles niveaux de qualification du Département : 33% de non diplômés contre 25% dans le Département ; 10% des Clichois ont suivi des études post Bac contre 15% dans le Département ;
- ← Le chômage est en hausse depuis 2001 avec le taux le plus élevé du Département : en 2004, 23.5% contre 16% pour la moyenne départementale et 9.7% s'agissant de la moyenne régionale ; le chômage des jeunes est particulièrement important : 31,1% sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Clichy/Montfermeil contre 19,8% en Ile-de-France.
- ← La structure socio-professionnelle des actifs montre que les cadres, les professions intellectuelles et les professions intermédiaires sont sous représentées. Les employés (35%) et les ouvriers (40%) constituent la majeure partie de la population active et des demandeurs d'emploi.
- ← Le nombre d'allocataires du RMI augmente régulièrement : au 31 décembre 2005, 1200 personnes étaient bénéficiaires du RMI (52% depuis plus de 2 ans, 21% depuis plus de 6 ans, 51% ne sont pas bénéficiaires d'aide au logement, 54% ont moins de 40 ans).

Les ressources des ménages sont faibles et fortement dépendantes des allocations : au 31 décembre 2002, le taux de personnes couvertes par les prestations s'élevait à 67,4% contre 39,4% sur le département et 31,8% au niveau national ; 46,6% sont des allocataires dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté. ; La ville a le taux le plus bas de foyers fiscaux imposés (41.7% contre une moyenne de 54.7% dans le Département) et le plus faible revenu fiscal moyen (11 589€ contre 14 173€ en Seine-Saint-Denis et 21225€ en Ile-de-France)

- ← Un nombre important de familles sont monoparentales : 15.5% contre 10% dans le Département.
- ← Les indicateurs de précarité sont également forts en matière de santé : listes d'attente dans les structures proposant un accompagnement en matière de santé mentale, renforcées avec la suppression du CMP de Clichy en 2004, résurgence de certaines maladies (133 cas de tuberculose sur la commune entre 1995 et 2003), poids des bénéficiaires de la CMU, problèmes de toxicomanie.
- ← L'évolution du nombre de bénéficiaires de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) est également révélatrice de la précarisation de la population.

Evolution des bénéficiaires CAF	2001	2004	Evolution
Nombre total d'allocataires	5589	5879	5,18%
Population correspondante	20168	20372	1 %
Allocataires sans conjoint	1826	2119	16 %
Allocataires de l'Allocation Parent Isolé (API)	151	219	45 %

Tableau : Evolution des bénéficiaires CAF de 2001 à 2004

Source : CAF.

Avec 33% d'habitants de nationalité étrangère contre 18.7% pour le Département et 7.5% au niveau national, la Ville est fortement concernée par les questions d'intégration. Tous les indicateurs montrent que les étrangers sont plus fortement touchés par la précarité que les ménages de nationalité française. Ainsi 49% des bénéficiaires du RMI et 60% des demandeurs d'emplois de la Communauté d'agglomération de Clichy/Montfermeil sont étrangers. Les besoins propres à cette population en termes d'accès à la langue, de connaissance des institutions, des droits et des devoirs liés à la société française mais aussi de non discrimination dans l'accès au logement ou à l'emploi pèsent d'un poids particulier sur un territoire comme Clichy-sous-bois.

5 Des besoins éducatifs importants

Le dynamisme démographique de la Seine-Saint-Denis est encore plus marqué à Clichy-sous-Bois avec une nette sur-représentation des tranches d'âges les plus jeunes : 40% de moins de 20 ans contre 29% pour l'ensemble du Département et 26% pour l'Île de France, et une présence moindre des 60 ans et plus (les plus de 60 ans représentent 9% de la population contre 15% pour le Département).

En 2006, la Ville compte 4382 enfants de moins de 12 ans scolarisés dans les écoles maternelles et primaires (respectivement 24 écoles dont 20 en ZEP) ; 1945 collégiens répartis dans les 3 collèges classés ZEP et 1079 élèves pour le lycée général et professionnel. A titre indicatif, ce public scolarisé correspond à celui d'une ville de 50 000 habitants.

La jeunesse de la population et l'importance de la population scolaire génèrent des besoins importants qui ne sont que partiellement couverts dans le champ éducatif au sens large : entretien des bâtiments scolaires, mise en place d'ateliers péri et extra scolaires dans les écoles, offre de loisirs, places dans les structures petite enfance, activités du service jeunesse, offre culturelle et sportive.

En termes de réussite scolaire, le pourcentage d'élèves de 6^{ème} ayant 2 ans de retard ou plus s'élève à 13,4% contre 5,5% dans le Département, et monte à 20,1% en 3^{ème}, contre 12,6% pour le Département. Les résultats des évaluations en 6^{ème} dans les établissements ZEP de la Ville sont proches des résultats ZEP nationaux, confirmant l'écart avec l'ensemble des établissements au niveau national : 54% de réussite en Français contre 63,7% au niveau national ; 51% en maths contre 63,3% au niveau national. 40,5% des collégiens Clichois échouent au brevet des collèges contre 20,2% au niveau national.

Quelques Chiffres

Taux de réussite

Tx de réussite	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
au DNB Collèges publics		65,2	72	65,3	62,2	59,1	62,2
au BAC GT Lycées publics		74,0	69,0	77,0	68,0	67,4	

Il est à noter que depuis 2006, les trois collèges ont été labellisés « **Ambition Réussite** ». Il s'agit avant tout d'agir sur tous les leviers disponibles pour améliorer la situation des élèves. Cela implique un nouveau pilotage, mais aussi une action autour de trois axes : • La réduction des inégalités culturelles • Les relations avec les familles • La formation et la carrière des professeurs. Cette nouvelle réforme des ZEP à partir de critères objectifs plus serrés, permettra de donner vraiment plus à ceux qui en ont le moins.

Par ailleurs, les autres initiatives 2005-2006 seront renforcées dans la mise en œuvre du volet éducatif du CUCS. Il s'agit notamment de favoriser :

0 la réinsertion dans un parcours de réussite scolaire des jeunes exclus du système scolaire grâce au développement des **classes-relais** ;

1 les **démarches expérimentales** comme celle développée au Lycée Alfred Nobel avec l'appui de Science Po, permettant d'agir à trois niveaux : -appréhender différentes disciplines (français, histoire-géographie, mathématiques, sciences...) au travers d'une autre pédagogie ; -accompagner autant que possible les élèves à un niveau individuel via un tutorat/parrainage ; -encourager et permettre l'ouverture d'esprit, la découverte d'un autre milieu, d'un autre monde que celui du quartier où l'on vit et de lutter, dans un même temps, contre une certaine forme d'autocensure quant à son orientation ;

2 la constitution de **pôles d'excellence** dans les établissements scolaires ;

3 l'ouverture de l'école et particulier des collèges pendant les vacances scolaires, pour accueillir des enfants et des jeunes qui ne partent pas ou peu en vacances, au travers du dispositif « **école ouverte** ».

Dans le domaine sportif, la ville compte deux records, d'une part celui du plus faible nombre de pratiquants licenciés à un club du département, ainsi que celui du plus faible nombre d'équipements sportifs.

6 Le poids des incivilités et les enjeux liés à la citoyenneté

Les statistiques sur l'insécurité à Clichy-sous-bois sont dans la moyenne départementale et nationale, voire même plus favorables sur certains indicateurs :

0le taux de criminalité est en baisse depuis 2002, de 63,5 ‰ à 60,5‰ en 2005, contre 98,14‰ au niveau départemental

1le taux d'élucidation est de 34% contre 28% en Seine-Saint-Denis et 33% en France

2forte baisse de la délinquance de voie publique entre 2004 et 2005 : -18,38% contre -2,85% au niveau départemental et -4,75% au niveau national.

Toutefois, ces indicateurs sont à relativiser. Il est nécessaire d'observer plus les tendances que les chiffres bruts. La grande délinquance diminue mais les incivilités et le sentiment d'insécurité augmentent.

A titre d'illustration, les incidents classés dans cette catégorie des incivilités intervenus sur le réseau de transport à Clichy ont été multipliés par 10 entre 2002 et 2005. Les petites dégradations sur les équipements publics, le mobilier urbain ou sur les parties communes des ensembles privés sont très nombreuses, de même que les comportements incivils: infractions au code de la route, stationnements gênants, dépôts sauvages, comportements agressifs à l'égard des personnes.

Les violences urbaines de l'automne 2005, qui ont fortement touché la commune, sont intervenues dans ce double contexte de statistiques plutôt encourageantes sur la période 2002-2005 associées à un sentiment d'insécurité durablement installé sur la base de la multiplication des actes d'incivilités. Ces violences ont exacerbé de manière spectaculaire la perception de l'insécurité et fait exploser certaines infractions répertoriées dans les chiffres de la délinquance.

Bien au-delà des problèmes d'insécurité, de respect des biens, des personnes, et des espaces collectifs, les enjeux de citoyenneté sont considérables sur une Commune comme Clichy. Cette question doit être appréhendée en tenant compte de la faiblesse des vecteurs les plus évidents de la citoyenneté, en particulier avec un nombre d'inscrits sur les listes électorales très faible, soit 8 000 habitants sur 28 000. Le vote apparaît d'autant moins comme un vecteur satisfaisant de participation et de mobilisation citoyenne que l'abstention s'élève en moyenne à 50% lors des élections, qu'elles soient nationales ou locales.

Taux d'incident pour 1000 dans les établissements scolaires

Tx INC pour 1000 él.èves	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Commune Collèges publics	X	26,7	23,5	19	19,2	17,3	16,8
Département Collèges publics	X	26,1	23,7	17,5	21,4	22,4	22,1

1 Politiques menées et moyens afférents sur le territoire en matière de cohésion sociale

0 Historique politique de la ville

1989:

– signature d'une convention Développement social des quartiers (DSQ) pour le Grand Ensemble (1989-1993).

1994:

– le contrat de ville de Clichy-sous-Bois est signé pour la période 1994-1998 avec pour quartiers prioritaires : le Haut Clichy et le Bois du Temple qui font partie du grand ensemble de Clichy/Montfermeil.

1996:

– signature de la convention du Grand projet urbain (GPU) de Clichy-sous-Bois/Montfermeil et extension du périmètre d'intervention prioritaire au quartier du Bas-Clichy.

1997:

– les quartiers du Bas et du Haut Clichy/Montfermeil et le quartier des Bosquets ont été retenus par la commission européenne comme l'un des sites bénéficiaires du PIC URBAN, le 1er août.

– le Grand Ensemble est classé en zone de redynamisation urbaine (ZRU) et zone franche urbaine (ZFU).

1999:

– signature du Contrat local de sécurité (CLS) réunissant Clichy-sous-Bois et Montfermeil.

1 Rappel des politiques menées sur la période 2000-2006 et des premiers résultats.

2000:

- signature de la convention cadre intercommunale au titre de la politique de la ville qui réunit Clichy-sous-Bois et Montfermeil pour 2000-2006.
- le Contrat éducatif local (CEL) est signé pour 2000-2003 : il concerne l'ensemble du territoire de la commune de Clichy-sous-Bois.

2001:

- signature du Grand projet de ville (GPV) de Clichy-sous-Bois/Montfermeil (2000-2006).
- mise en place d'un atelier santé-ville avec le recrutement d'une coordinatrice de l'atelier santé-ville (ASV).
- signature du PIC URBAN II de Clichy-sous-Bois / Montfermeil.
- constitution d'une mission sur les copropriétés pour piloter l'intervention publique.

2004:

- signature du Programme de rénovation urbaine (PRU) le 17 décembre 2004 sur les quartiers du Bas Clichy et du Grand Ensemble.

2005:

- mise en place du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

2Eléments financiers de portée générale

Potentiel fiscal de la commune 2003 375,99 € (données DIV/INSEE et DGI pour SRU 2004 et 2006)
2005 405,10 €

Financement	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Etat Contrat de ville en €	126 532 + 41 161 (interco Clichy/Montf)	118 147 + 49 546 (interco Clichy/Montf)	117 537 + 50 157 (interco Clichy/Montf)	390 650 + 39 474 (interco Clichy/Montf)	352 586 + 77 305 (interco Clichy/Montf)	343 640 + 86 056 (interco Clichy/Montf)	514 298

Financement	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
DSU en €	1 726 945	1 750 020	1 819 293	1 868 342	1 943 903	4 808 826	6 286 096

3Evaluation des résultats : Rappel des thèmes et des objectifs inscrits dans la Convention Cadre Contrat De Ville 2000-2006 :

THEME 1 : ANCRER LES QUARTIERS DANS L'AGGLOMERATION ET LES RELIER A LA DYNAMIQUE GENERALE DE L'ILE DE FRANCE

Ce premier thème porté par la Convention cadre du Contrat de Ville s'inscrit globalement dans une volonté de désenclavement d'ensemble du territoire, très nettement confronté à une situation d'isolement en termes d'accessibilité et de transport. Le caractère primordial de cet enjeu est d'ailleurs sous entendu par les termes suivants : « *la question des déplacements [...] apparaît déterminante pour permettre un véritable renouvellement urbain et favoriser l'attrait résidentiel du territoire, mais aussi pour assurer son développement économique ainsi que l'accessibilité à l'emploi et aux fonctions culturelles, éducatives et de loisirs offertes par l'agglomération parisienne* ». Premier thème abordé par le Contrat de Ville, la question des transports est d'ores et déjà considérée comme un enjeu transversal, dont les effets se repercutent sur chacune des autres thématiques.

En 2006, le constat posé 6 années auparavant demeure globalement inchangé, et peu d'avancées notoires sont actuellement enregistrées sur la question centrale des transports.

L'investissement du Pic Urban sur cet axe est demeuré particulièrement limité sur la même période, tout comme dans le cadre du PRU.

0Axe 1 : Poursuivre le raccordement du plateau à l'agglomération parisienne.

Priorités d'actions envisagées	Application / Résultats / Effets
1. Réalisation d'études ciblées quant aux besoins en matière de raccordement du site	Non évalué
2. Amélioration des déplacements vers le reste de l'agglomération parisienne et les pôles de Marne-la-Vallée et de Roissy	Non évalué

: Développer les liaisons internes.

Priorités d'actions envisagées	Application / Résultats / Effets
1. Réalisation d'études ciblées en matière de transports internes et scolaires	Non évalué
2. Mise en place d'un service de navettes desservant les principaux pôles de services publics et d'activité économique des deux villes	Non évalué

THEME 2 : RENOUVELER L'OFFRE URBAINE ET AMELIORER LE CADRE DE VIE.

Mis en place dans la continuité du Grand Projet de Ville (GPV), le Programme de Rénovation Urbaine (PRU) signé en décembre 2004 renforce de manière significative le processus de renouvellement urbain jusqu'alors engagé. Le poids des financements et les modifications urbaines radicales alors induites, ont nécessité de remodeler considérablement le projet urbain initial, impliquant une phase de transition dans le volet opérationnel en vue de mener à bien un projet d'une envergure nettement supérieure. Les premiers effets structurels de ce programme sont attendus pour 2008.

Il convient également de noter que la Commune de Clichy-sous-Bois ne s'est pas dotée d'une charte de peuplement, visant notamment à la meilleure maîtrise des attributions locatives dans un souci de mixité et d'équilibre. L'importance des copropriétés, sur lesquelles la Ville ne dispose pas de levier en terme d'attribution, explique en partie la non nécessité de ce type d'outil. Celle-ci est également à mettre en lien avec le fait qu'au cours de ces 6 dernières années, **la priorité de la Ville a été de favoriser le maintien sur site des populations et de maîtriser le *turn over* au niveau des populations les moins défavorisées.** Un parcours résidentiel extra

communal s'opérait en effet à leur niveau, impliquant une spirale de paupérisation et un déficit de mixité.

➤ **Axe 1 : Combattre les processus de dégradation dans les copropriétés et contribuer à la qualité du parc social.**

L'enjeu principal réside dans la nécessité d'intervenir sur des copropriétés privées endettées pour lesquelles les différentes actions de réhabilitation organisées dans le passé à la faveur des OPAH n'ont su apporter une amélioration pérenne et une réponse aux attentes des habitants.

Priorités d'actions envisagées	Application / Résultats / Effets
1. Intervention de manière graduée sur les copropriétés en fonction de leur situation	Mise en oeuvre en cours
2. Réponse aux difficultés de gestion des copropriétés par un soutien aux actions favorisant la résorption de la dette ou permettant d'améliorer la gestion des charges	Mise en oeuvre en cours
3. Développement des outils d'accompagnement social (MOUS)	Mise en oeuvre
4. Mise en place d'un Observatoire des copropriétés et de l'habitat	Mise en oeuvre
5. Adaptation des logements à la taille des familles, notamment familles nombreuses d'origine étrangère	Non mise en oeuvre
6. Mobilisation des bailleurs sociaux sur la gestion et la réhabilitation de leur parc	Mise en oeuvre hors GUP

01. Intervention de manière graduée sur les copropriétés en fonction de leur situation.

Face aux processus de dégradation, tant financière que physique, auxquels des copropriétés sont confrontées sur le territoire de Clichy-sous-Bois, l'Axe 1 de cette thématique vise à répondre à cette problématique. Trois types d'interventions peuvent donc être envisagés :

0Démolition ;

1Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ;

2Plans de Sauvegarde.

Pour Clichy-sous-Bois, trois niveaux de difficultés ont été définis dans le Contrat de Ville à savoir :

Copropriétés les plus en difficulté : la Forestière et la STAMU ;

Copropriétés en voie de dégradation : PAMA, Etoile du Chêne Pointu ;

3Copropriétés vulnérables : Allende, Lorette, Pelouse, Sévigné, Vallée des Anges, Pommiers, Résidence du Parc.

A ce jour, aucune d'entre elles n'a été démolie dans le cadre des projets urbains, mais la démolition de la Forestière est prévue pour 2012.

A l'heure actuelle, les copropriétés les plus en difficultés et en voie de dégradation, ainsi que le Chêne Pointu A, font l'objet d'un plan de sauvegarde ou sont dans une phase d'élaboration de ce dernier. Les autres bénéficient d'une OPAH, renvoyant ici à une logique de vigilance et de prévention avant tout.

La notion d'intervention graduée est donc bien présente dans le cadre des opérations engagées, les OPAH répondant globalement à une logique de prévention et de vigilance, les plans de sauvegarde intervenant quant à eux sur des situations de dégradations lourdes. La mise en place d'un observatoire spécifique, sur lequel nous reviendrons par la suite, répond également à un enjeu de veille et de vigilance face à cet habitat.

Réponses aux difficultés de gestion des copropriétés.

Dans ce cadre, des actions ont été engagées afin d'améliorer la gestion des charges ou de permettre la résorption de la dette. L'individualisation des compteurs d'eau, visant à garantir des paiements en adéquation avec le poids de sa propre consommation, constitue un exemple de maîtrise des charges.

Développement des outils d'accompagnement social (MOUS).

La pérennisation du financement de la MOUS Forestière, mise en place depuis 1999, a été effective. Egalement dénommée « MOUS Médiation collective », celle-ci a une triple mission :

4Veille technique ;

5Sensibilisation des habitants au cadre de vie, bien que leur mobilisation demeure difficile ;

6 Communication sur le PRU et les diverses opérations urbaines engagées.

La mise en place d'une MOUS sur le Bas Clichy, également prévue dans le Contrat de Ville, n'a pas encore eu lieu mais est en projet.

Mise en place d'un Observatoire des copropriétés et de l'habitat.

Cet outil de suivi et de veille quant à l'évolution de la situation des copropriétés a été mis en œuvre. Il est actuellement géré par l'équipe de la Mission Copropriétés.

15. *Adaptation des logements à la taille des familles, notamment familles nombreuses d'origine étrangère.*

Cet axe, pour des questions de priorité, n'a actuellement pas été pris en compte.

26. *Mobilisation des bailleurs sociaux sur la gestion et la réhabilitation de leur parc.*

La mise en place du GPV puis du PRU implique un travail de négociation et de partenariat étroit entre la Collectivité et les bailleurs sociaux, entre autres. L'absence de convention de Gestion Urbaine de Proximité (GUP), actuellement en projet, constitue cependant un frein dans l'amélioration de l'implication des bailleurs sur ces thématiques.

➤ **Axe 2 : Favoriser la qualité de l'espace urbain.**

Priorités d'actions envisagées	Application / Résultats / Effets
1. Distinction de l'espace public des espaces privés	Résidentialisations - PRU
2. Requalification des espaces extérieurs et création d'espaces publics de qualité	Non Evalué
3. Renforcement des espaces de centralité	Non Evalué
4. Inscription des délaissés de l'ex A 87 dans la dynamique de projet urbain	Non Evalué
5. Intégration urbaine des opérations économiques.	Non Evalué
6. Moyens des opérateurs.	Mise en oeuvre

31. *Distinction de l'espace public des espaces privés.*

Des opérations de résidentialisation sont prévues dans le cadre de la Convention du PRU de décembre 2004. Elles concernent pour Clichy-sous-Bois les logements gérés par Orly Parc.

Pour les points 1 à 4, le dispositif de référence correspond essentiellement à celui du PRU.

➤ **Axe 3 : Mettre en œuvre une Gestion Urbaine de Proximité (GUP).**

A l'heure actuelle, la Ville ne dispose pas d'une convention GUP, mais un projet est en cours de réflexion. Pour autant, des actions et démarches peuvent être menées en dehors de ce type de dispositif.

Priorités d'actions envisagées	Application / Résultats / Effets
1. Présence par le gardiennage et la médiation	Non évalué
2. Entretien des parties communes et des espaces extérieurs	Non évalué Mise en oeuvre Régie de Quartier
3. Aménagement des espaces délaissés avec de petits équipements de proximité	Non évalué

4. Redéploiement des services publics pour améliorer leur efficacité et les rapprocher de la population	Non Evalué
5. Association des habitants aux démarches de Gestion Urbaine de Proximité	Mise en oeuvre – Travail de mobilisation difficile

01. Présence par le gardiennage et la médiation.

12. Entretien des parties communes et des espaces extérieurs.

La Régie de Quartier constitue toujours à l'heure actuelle une structure de proximité pour les questions d'entretien, et dispose d'une équipe anti tags.

Pour autant, les problématiques liées à l'entretien des espaces extérieurs et à la propreté des sites en général demeurent encore très présentes.

23. Aménagement des espaces délaissés avec de petits équipements de proximité.

Un déficit en matière d'espaces de jeux, dans une ville caractérisée pourtant par la jeunesse de sa population, est relevé par des acteurs locaux.

34. Redéploiement des services publics pour améliorer leur efficacité et les rapprocher de la population.

La mise en place de pôles de services publics municipaux territorialisés, sur 4 à 5 quartiers, n'a pas encore été pleinement évalué. Cependant, la mise en place d'équipes telles que les MOUS sur des territoires précis témoigne de la prise en compte de cet axe.

45. Association des habitants aux démarches de Gestion Urbaine de Proximité.

L'actuelle absence de GUP prive la Ville d'un levier important pour cette thématique. Pour autant, des réunions de quartier sont organisées avec les habitants. On recense 7 Comités de Quartier sur la commune, pour lesquels la participation est moyenne, environ de 5 à 6 personnes.

Des actions ponctuelles peuvent également être menées, notamment en lien avec la Mission Copropriétés ou les équipes MOUS, sur les questions de respect ou de mise en valeur du cadre de vie. La réalisation de fresques en décembre 2006 sur le site de la Forestière, ou des actions telles que repas de quartier etc. contribuent à favoriser l'implication des habitants dans des démarches de type GUP.

➤ **Axe 4 : Valoriser le patrimoine vert.**

Cet axe a été faiblement pris en compte, les priorités d'interventions définies relevant jusqu'alors d'autres champs.

➤ **Axe 5 : Créer un pôle de centralité intercommunal.**

THEME 3 : CONDUIRE UN PROJET EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DE L'INSERTION

La compétence développement économique et emploi est dévolue à l'agglomération, et portée par le service emploi et le service développement économique. La plupart des situations individuelles ont bénéficié prioritairement d'un traitement de droit commun via la Direction de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion créé en 1998 (DEFI).

Pour les acteurs locaux, la prise en compte du développement économique dans la démarche du Contrat de Ville demeure limitée, malgré l'existence d'une Zone Franche Urbaine (ZFU). La question des transports, de la formation, le démarchage auprès des entreprises afin de favoriser leur installation sur le site ou l'anticipation des retombées du PRU pour l'emploi et l'insertion sont autant d'axes de progrès à renforcer dans le cadre du CUCS. Le DEFI permet actuellement de prendre en compte la mission de démarchage auprès des entreprises afin de dynamiser le développement économique local, mais les actions menées demeurent limitées pour des raisons d'effectifs.

De même, les engagements du Pic Urban sur l'axe 3 « favoriser le développement local », à travers le volet développement économique, sont demeurés faibles sur la période 2000-2006.

5 Développement économique : une hausse du nombre d'entreprises entre 1999 et 2004.

Répartition par secteur d'activités des entreprises	1999	2004	Evolution	Evolution ZFU
Industrie	43	49	14%	13%
Construction	100	161	61%	39%
Commerce	201	227	12,90%	31,60%
Services aux particuliers	44	58	31,80%	33,30%
Services aux entreprises	67	79	17,90%	64,00%
Transports	76	57	-25%	-10%
Immobilier	6	11	83,30%	54,50%
Energie	2	2	0	100%
Education, Santé, Social	63	65	3,20%	12,60%
TOTAL	602	709	17,80%	

Tableau : Répartition des entreprises par secteur d'activités : évolution 1999 – 2004.

Source : Fichier SIRENE 2

On peut relever une importante augmentation du nombre d'entreprises implantées sur le territoire de Clichy-sous-Bois entre 1999 et 2004, en particulier dans les domaines de la construction, des services et de l'immobilier.

L'entrée du territoire Grand Ensemble dans le dispositif de Zone Franche Urbaine (ZFU), sur une échelle intercommunale, a permis de renforcer l'attractivité économique du site. Il est néanmoins difficile d'évaluer les impacts de la ZFU sur le territoire communal de Clichy-sous-Bois.

Par ailleurs une réflexion devra être menée sur les clauses d'insertion du PRU, à la faveur du CUCS.

4 Un déficit de suivi relevé au niveau de la ZFU.

La ZFU n'a pas bénéficié d'un suivi permanent ce qui n'a pu permettre un développement constant de ce dispositif favorable à l'implantation d'entreprise sur le territoire. Par ailleurs outre la qualification du bassin d'emploi, l'absence de réseaux structurés de transport en commun reste un frein important à l'attractivité économique du territoire.

➤ **Axe 1 : Intensifier le développement des zones d'activités et soutenir les pôles commerciaux de proximité.**

Priorités d'actions envisagées	Application / Résultats / Effets
1. Recensement et développement de l'offre de locaux et terrains à vocation économique	Peu Mise en oeuvre
2. Pérennisation du développement économique permis par la ZFU	Non évalué
3. Rénovation des zones commerciales et des marchés de proximité	Non évalué
4. Poursuite des opérations de restructuration lourde des équipements commerciaux engagés dans le GPV et travail sur leur intégration urbaine	Non évalué

Les volets 2 à 4 sont essentiellement pris en compte dans le cadre du PRU.

THEME 4: FAVORISER LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS, L'ACCES A LA CITOYENNETE ET LE LIEN SOCIAL

➤ Axe 1 : Faciliter l'accès aux droits et la citoyenneté.

Priorités d'actions envisagées	Application / Résultats / Effets
1. Mise en place et animation des équipements intercommunaux favorisant l'accès aux services publics	Mise en oeuvre
2. Développement des actions en matière d'apprentissage de la langue et l'intégration républicaine, en lien avec les problématiques emploi et insertion	Mise en oeuvre
3. Renforcement des lieux d'accueil et de médiation	Non évalué Permanence écrivain public

51. *Mise en place et animation des équipements intercommunaux favorisant l'accès aux services publics.*

La mise en place de la Maison de la Justice et du Droit, de la Maison des Services Publics ou du Centre Social intercommunal et du centre social du bas Clichy-sous-Bois constitue la réalisation la plus marquante de cette politique d'accessibilité des services publics.

62. *Développement des actions en matière d'apprentissage de la langue et l'intégration républicaine, en lien avec les problématiques emploi et insertion.*

Des actions en matière d'apprentissage de la langue française, dans un objectif d'accès à l'emploi notamment, sont également menées par la Direction de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion (DEFI) et par différents porteurs de projets locaux.

73. *Renforcement des lieux d'accueil et de médiation.*

Bien que n'étant pas inscrit dans les objectifs du Contrat de Ville en 2000, la mise en place d'une permanence d'écrivain public depuis 2006 dans les locaux de la Mairie constitue une réponse à un enjeu global d'accès à la citoyenneté et aux droits, et également un premier relai permettant l'orientation des publics vers des structures spécialisées si nécessaire.

➤ Axe 2 : Centralité et proximité des politiques culturelles, sportives et éducatives.

Priorités d'actions envisagées	Application / Résultats / Effets
1. Aménagement d'équipements sportifs de proximité dans le cadre de la trame verte	Non Evalué
2. Renforcement des équipements de quartier	Mise en oeuvre
3. Conduite de projets sportifs et culturels	Non évalué

81. *Aménagement d'équipements sportifs de proximité dans le cadre de la trame verte.*

Cet axe étant de portée intercommunale, nous ne disposons pas d'éléments quant à sa réalisation.

92. *Renforcement des équipements de quartier.*

Cet axe s'articule autour de la rénovation des équipements de quartiers notamment et de l'ouverture d'un lieu d'animation mieux adapté à la Maison de la jeunesse.

➤ **Axe 3 : Favoriser l'accès aux soins.**

Cet axe était initialement prévu au niveau de l'intercommunalité. Il a été mis en œuvre parallèlement au Contrat de Ville avec la mise en place en 2001 d'un Atelier Santé Ville (ASV) propre à Clichy-sous-Bois. Cet axe est développé ultérieurement.

➤ **Axe 4 : Promouvoir la vie associative, les initiatives et les échanges entre les habitants.**

L'objectif est de renforcer les réseaux associatifs et de leur permettre d'engager des actions éducatives de proximité, notamment sur la maîtrise de l'informatique.

Priorités d'actions envisagées	Application / Résultats / Effets
1. Développement des équipements associatifs de quartier	Mise en oeuvre
2. Soutien aux associations de quartier et amicales de locataires dans l'ensemble des quartiers	Mise en oeuvre
3. Soutien aux démarches visant les échanges entre les habitants et l'ouverture à la vie sociale, notamment pour les femmes d'origine étrangère	Non évalué

61. Développement des équipements associatifs de quartier.

Cet axe porte, pour la commune de Clichy-sous-Bois, sur l'ouverture d'un centre social dans le Bas-Clichy, ainsi que d'un Centre social intercommunal. Dans le cadre du Pic Urban II, des fonds d'investissement ont bénéficié à la réalisation du centre social intercommunal.

72. Soutien aux associations de quartier et amicales de locataires.

Un Fonds de Participation des Habitants (FPH) est actuellement mis en place, afin de soutenir les micro initiatives et projets locaux tels que fêtes ou repas de quartiers etc.

THEME 5 : L'EDUCATION, UNE RESPONSABILITE PARTAGEE

➤ **Axe 1 : Favoriser la réussite scolaire des jeunes.**

Priorités d'actions envisagées	Application / Résultats / Effets
1. Accompagnement scolaire	Mise en oeuvre
2. Prévention de l'illettrisme	Non évalué
3. Soutien des projets d'établissement visant la mise en place de nouvelles pratiques pédagogiques et d'activités liées à l'expression	Mise en oeuvre
4. Amélioration des conditions d'accueil dans les établissements scolaires	Mise en oeuvre
5. Adaptation de l'offre de bâtiments scolaires aux besoins	Mise en oeuvre

101. Accompagnement scolaire à l'intérieur et l'extérieur de l'école.

Cet objectif a reposé en partie sur la mise en place d'Ateliers de Réussite Scolaires (ARS) dans les établissements du premier degré, dans le cadre du Contrat Educatif Local (CEL) en 2001. Conformément au Contrat de Ville, les actions menées par les associations sont également soutenues financièrement. Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) constitue également un moyen complémentaire sur le plan financier et organisationnel pour garantir une couverture large des actions d'accompagnement à la scolarité :

4Les Ateliers pour la Réussite Scolaire : ils sont actuellement au nombre de 5 sur la ville, concernant environ 500

enfants par soir et visent à favoriser l'intégration des connaissances acquises et l'ouverture culturelle des élèves dans les écoles élémentaires. L'encadrement est mixte, composé à la fois d'enseignants de l'Education Nationale, d'animateurs du pôle enfance et d'intervenants spécialisés. L'objectif de ce dispositif ne repose pas uniquement sur la réalisation des devoirs mais vise au contraire à favoriser l'apprentissage chez les enfants par d'autres moyens, notamment ludiques. Par conséquent, pour certains parents, l'utilité de cette action peut être parfois interrogée, ces derniers ayant du mal à percevoir la plus value d'un tel mode d'apprentissage. Un réaménagement des ARS est actuellement envisagé. Une formation des animateurs est engagée régulièrement afin de pérenniser la qualité de ces ateliers éducatifs. Pour autant, la professionnalisation des équipes constitue toujours un enjeu pour la qualité de l'encadrement, qui est notamment confronté au *turn over* du personnel pour le pôle enfance. L'un des objectifs porte sur l'ouverture de 3 nouveaux sites d'ici 2008. Sur un plan partenarial, les relations avec l'Education Nationale sont globalement positives dans le cadre de ces ARS.

5 Les associations d'accompagnement à la scolarité : la ville de Clichy-sous-Bois soutient dans le cadre du Contrat de Ville et du CLAS les associations œuvrant dans ce domaine, conformément aux objectifs fixés. Pour autant, toutes ne sont pas inscrites dans le dispositif CLAS, et certaines interviennent sans s'inscrire dans une politique plus globale et structurée d'accompagnement à la scolarité, en lien avec la politique de la ville. En 2006, 6 associations sont référencées dans le CLAS. Les ARS ont eu un agrément CLAS en 2006 également.

6 La ville est en cours de réactualisation de son Projet Educatif Local (PEL), qui devrait s'articuler autour des 4 axes suivants :

0 Faciliter la réussite éducative des enfants et des jeunes ;

1 Faciliter l'apprentissage à la vie sociale à travers l'offre de gardes et de loisirs : il est à ce titre constaté un déficit de places en structures d'accueil pour la petite enfance (crèche etc.), la ville ayant le taux de couverture le plus bas sur le département. La création de la Maison de la Petite Enfance d'ici à 2009, avec 20 berceaux supplémentaires et un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM), permettra de répondre en partie à l'enjeu majeur que constitue ce type d'accueil, sans pour autant garantir une couverture optimale des besoins en ce domaine. Un axe d'amélioration quant aux loisirs a également porté sur la communication relative à l'offre disponible sur la ville, l'année 2006 ayant été la première à avoir bénéficié de la diffusion d'un guide pour l'été ;

2 Accompagner la fonction parentale : ce point constituera un enjeu majeur du CUCS ;

3 Renforcer la cohérence et la qualité des actions municipales et associatives : il s'agira notamment d'aboutir à une meilleure coordination des différents temps de l'enfant.

De manière générale, concernant l'accompagnement à la scolarité, des formations communes aux intervenants, notamment dans le cadre du CLAS, ne sont actuellement pas mises en œuvre. Elles pourraient constituer un atout pour le renforcement de la professionnalisation des équipes tant institutionnelles qu'associatives, favoriser le partage d'expériences et renforcer la cohérence éducative locale.

113. Soutien des projets d'établissement visant la mise en place de nouvelles pratiques pédagogiques et d'activités liées à l'expression.

Ce troisième point passe notamment par l'ouverture de salles dédiées dans les écoles, notamment dans le domaine des arts plastiques, de l'informatique ou de Bibliothèque et Centre de Documentation (BCD), sans que celle-ci n'ait d'incidence sur les finances communales. De portée intercommunale, ce point est pris en compte dans le cadre de l'Axe 2 du PIC Urban II « *promouvoir l'égalité des chances et l'accès aux savoirs* ». L'équipement des écoles élémentaires en postes informatiques a donc été mené, mais il est regretté que la réflexion ne soit pas allée au-delà, notamment quant aux projets pédagogiques pouvant en découler.

124. Amélioration des conditions d'accueil dans les établissements scolaires.

Une attention particulière a été portée sur cette thématique dans le cadre du Contrat de Ville, puisque l'ensemble des équipements scolaires ont bénéficié d'opérations de rénovation afin de garantir un cadre d'apprentissage de qualité aux élèves. L'amélioration des conditions d'accueil dans les établissements scolaires s'est articulée autour de la rénovation des écoles élémentaires, qui arrive à terme.

➤ **Axe 3 : Favoriser l'égalité des chances.**

Cet axe repose sur la nécessité de vérifier régulièrement les capacités financières des familles pour accéder aux services culturels et sportifs. Des dispositifs d'accompagnement d'accès aux services publics avec notamment l'action des animateurs de rue en période de vacances scolaires rentrent dans la logique de cette action.

	Effets
1. Accès aux pratiques culturelles, artistiques, sportives, d'éveil et de loisirs pour les familles à faibles ressources 2. Proposer des activités variées et de qualité, encadrées par des intervenants formés et qualifiés	Mise en oeuvre Mise en oeuvre – formation et professionnalisation à prolonger / communication à renforcer
3. Actions d'apprentissage de la citoyenneté et participation des enfants et des jeunes à la vie de la cité	Mise en oeuvre
4. Soutien aux projets élaborés par les jeunes	Non évalué PIJ
5. Développement de l'apprentissage et de l'usage des nouvelles technologies	Mise en oeuvre

131. Accès aux pratiques culturelles, artistiques, sportives, d'éveil et de loisirs pour les familles à faibles ressources

Au niveau de la Direction de la jeunesse et des sports, un déficit de structures à vocation sportive est relevé. La ville ne dispose pas de piscine, malgré l'importance de la population jeune et l'obligation d'apprendre à nager durant la scolarité, et présente un déficit de gymnase.

La commune compte également le plus faible nombre de licenciés sportifs pour l'ensemble du territoire national, ce qui s'explique à la fois par la rareté des équipements, mais également par un manque d'intérêt pour le sport dans la population et le vieillissement du bénévolat.

Pour autant, les éventuels freins financiers n'ont qu'une influence minime sur l'accessibilité des sports et loisirs, des dispositifs d'aide financiers étant mis en place avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS). Par conséquent, aucun club sportif sur la ville ne nécessite à l'heure actuelle plus de 120 euros de cotisation annuelle. L'un des points d'amélioration pouvant être envisagé dans l'accès aux pratiques sportives peut tenir à la sensibilisation des parents et à un renforcement de l'accompagnement dans des démarches d'inscriptions de leurs enfants.

Le développement de l'accès à la culture constitue une piste de progrès à envisager, notamment en s'appuyant sur la présence du Conservatoire, afin de le rendre plus accessible à la population locale.

142. Proposer des activités variées et de qualité, encadrées par des intervenants formés et qualifiés.

La diversité des activités proposées sur le temps post et extra scolaire tient notamment à la richesse du tissu associatif et au dynamisme des acteurs locaux dans les démarches de projets. Les questions de formation et de qualification des intervenants est également centrale pour garantir un service de qualité au public bénéficiaire. Le renforcement des plans de formations à destination des équipes, notamment celles intervenant dans le domaine éducatif, constituent à ce titre un enjeu de premier ordre dans ce sens.

Concernant l'accès plus large aux loisirs et aux activités, un renforcement de la communication, à travers la diffusion d'une plaquette pour les habitants, est un axe de progrès à envisager.

153. Actions d'apprentissage de la citoyenneté et participation des enfants et des jeunes à la vie de la cité.

La participation des jeunes à la vie de la cité a été prise en compte durant la période du Contrat de Ville, sur la base de cafés débats. Ce volet s'est ensuite structuré dans le cadre du Conseil Local de la Jeunesse (CLJ) et du Conseil d'Enfants. Pour des raisons notamment d'effectifs, la dynamisation de ces deux dispositifs rattachés au pôle citoyenneté est actuellement difficile. Une réflexion portant sur la tranche d'âge des 12 – 15 ans, qui n'est pas prise en compte dans ce cadre, est également à envisager.

164. Soutien aux projets élaborés par les jeunes.

La mise en place du Point Information Jeunesse (PIJ) récemment constitue une réponse à cet enjeu.

175. Développement de l'apprentissage et de l'usage des nouvelles technologies.

L'équipement des écoles élémentaires de la commune en matériel informatique a permis de répondre à ce volet. Pour autant, la réflexion quant à leur usage et leur utilité semble avoir été insuffisamment développée.

➤ **Axe 4 : Partager les responsabilités de l'acte éducatif.**

Cet enjeu nécessite de promouvoir une culture de travail en réseau et de partage d'information avec l'éducation nationale afin d'améliorer l'accessibilité aux structures éducatives et de permettre un soutien à la parentalité. Le recrutement d'une coordonnatrice dans le cadre du Programme de Réussite Educative (PRE) renforce ce souhait de partage de responsabilité.

Priorités d'actions envisagées	Application / Résultats / Effets
1. Mobilisation des partenaires de l'éducation et travail en réseau	Mise en oeuvre – A prolonger
2. Liens et connaissance partagée entre les projets des élus, des établissements et des associations	En cours
3. Cohérence éducative des différents temps de l'enfant	Mise en oeuvre – A prolonger
4. Reconnaître les parents dans leur rôle d'éducation et d'autorité	Mise en oeuvre - A renforcer Maison des parents non créée
5. Développement des relations entre l'école et les familles	
6. Soutien aux familles étrangères dans leurs démarches auprès des intervenants éducatifs	

181. *Mobilisation des partenaires de l'éducation et travail en réseau.*

Ce point constitue un enjeu organisationnel pour le volet éducatif, par la mise en cohérence et en synergie des différents partenaires locaux, notamment la Ville et l'Education Nationale. Le Contrat Educatif Local (CEL) ainsi que le Projet Educatif Local (PEL) réaffirment la nécessité du travail partenarial dans ce domaine, qui doit être constamment entretenu. La mise en place d'un Programme de Réussite Educative (PRE), dont l'objectif majeur tient à la prise en considération de la globalité des problématiques liées à la réussite éducative par la mise en place d'équipes pluridisciplinaires, renvoie à nouveau à la nécessité de développer le travail en réseau.

Par conséquent, ce point a certes été développé mais nécessite des ajustements et améliorations continus.

192. *Liens et connaissance partagée entre les projets des élus, des établissements et des associations.*

Tout comme le point précédent, la connaissance partagée des projets respectifs de ces acteurs constitue un enjeu de cohérence dans le domaine éducatif. Ces liens ne sont pas institutionnalisés actuellement. Dans le cadre du volet « Réussite éducative » du CUCS, des réunions annuelles avec les élus sur chaque site sont prévues afin d'améliorer la prise en charge de cette dimension partenariale.

203. *Cohérence éducative des différents temps de l'enfant.*

Ce volet est pris en compte dans le cadre du PEL en cours d'actualisation et du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), qui vise à améliorer l'articulation des temps scolaires et hors scolaires.

214. *à 6. Soutien de la fonction parentale. .*

Ces trois points renvoient de manière générale à la question du soutien à la fonction parentale. La mise en place d'une maison des parents n'a pas eu lieu, mais diverses actions sont menées, directement ou indirectement, autour de la parentalité :

7 Prise en compte indirecte : liens établis avec les parents dans le cadre du CLAS, des Ateliers pour la Réussite Scolaire (ARS) ; implication dans les activités post scolaires etc.

8 Prise en compte directe : action des femmes relais dans le cadre du soutien aux familles étrangères dans leurs démarches auprès des intervenants éducatifs, PRE etc.

Le thème de la parentalité ne recouvre pas uniquement la relation parent – enfant, mais également le lien parent – école, le développement d'ateliers axés autour de problématiques telles que l'autorité parentale, l'hygiène alimentaire etc. Ce volet majeur de la politique de la ville est actuellement en cours de définition.

THEME 6 : LUTTER CONTRE L'INSECURITE

Ce thème prioritaire est centré sur l'activité du Contrat Local de Sécurité (CLS) dont l'évaluation a été réalisée sur l'année 2005, ce qui a permis de recentrer les actions autour des axes suivants :

- ← Création d'un observatoire de la tranquillité publique ;
- ← Création d'une commission « *urbanisme circulation et tranquillité publique* » ;
- ← Création d'une commission « *prévention citoyenneté et proximité des services publics* ».

BILAN GENERAL

8Etat général de réalisation du Contrat de Ville

On peut remarquer que les objectifs qui ont été fixés dans le cadre du Contrat de Ville pour la période 2000-2006 ont été généralement assurés sur le plan des moyens, mais en fonction de chacun des grands thèmes d'intervention définis. Ainsi, on peut s'apercevoir que les efforts d'investissement et de fonctionnement du Contrat de Ville et des dispositifs afférant se sont principalement portés sur le volet éducatif de la politique de la ville, à savoir le thème numéro 5. A l'inverse, les thèmes 1 et 3 relevant des transports et de l'économie ont été les moins couverts par la politique de la ville, ce qui renvoie également à un problème plus large de gouvernance au niveau intercommunal.

❑ Une situation locale encore très dégradée

Malgré les engagements et l'ampleur des efforts, tant humains que financiers, mis en œuvre par la commune de Clichy-sous-Bois et l'ensemble des acteurs locaux, les problématiques d'enclavement, de qualité du cadre de vie ou de précarisation des populations sont encore très marquées. Le processus de rénovation urbaine enclenché par le PRU devrait changer de manière profonde la morphologie urbaine du territoire et garantir son attractivité, qui passe également par un enjeu de stabilisation des populations les plus aisées sur le site. Pour autant, l'attractivité par la qualité de l'habitat et du cadre de vie ne saurait se passer d'une politique d'envergure dans le domaine des transports et du développement économique de ce territoire.

La Commune dispose de très nombreux dispositifs spécifiques sur les différents champs prioritaires couverts par le Contrat de Ville, et qui seront prolongés dans le cadre du CUCS. L'utilisation de certains d'entre eux, notamment la ZFU, doit être optimisé, tout comme les opportunités d'emploi et d'insertion que suscitera l'ampleur des opérations programmées dans le cadre du PRU doivent être préparées au plus tôt.

❑ Une attente particulière dans le renforcement des liens partenariaux et de la transversalité.

La mise en place du Contrat de Ville pour la période 2000-2006 s'est faite dans un contexte d'urgence, face à un contexte local particulièrement dégradé, tant sur le plan des situations individuelles qu'en matière d'équipements et de services. La dynamique de transversalité sous jacente aux démarches organisationnelles impulsées par la politique de la ville a de fait été moins prise en compte. Le Contrat de Ville a permis d'engager des partenariats approfondis, tant entre les partenaires institutionnels qu'envers les acteurs associatifs, qu'il convenait de structurer en réseau, mais a eu un impact limité quant à l'impulsion d'un mode de travail transversal interne aux services municipaux.

L'une des principales attentes des partenaires municipaux à l'heure actuelle tient à la nécessité de renforcer les liens entre les services, la cohérence des réponses apportées par chacun, en vue d'aboutir à un décloisonnement plus fort des actions menées mais également des pratiques. La démarche engagée par la Ville dans l'élaboration du CUCS, reposant sur le partage du diagnostic, l'implication des acteurs et la mise en place de temps d'échanges nombreux, suscite à ce titre un enthousiasme que l'on peut considérer comme très positif.

VOLET SANTE.

□ La démographie médicale sur la Commune : la problématique de l'accessibilité des soins.

Démographie médicale (ratio en ‰)	1999			2004		
	Commune	CV	France	Commune	CV	France
Pratique dentaire	0,28	0,25	0,58	0,28	0,23	0,61
Pratique médicale	0,92	1,4	1,8	0,99	1,3	2
Pratique paramédicale	0,71	0,95	1,7	0,74	1,1	2,2

Tableau : Evolution de la démographie médicale – Comparaisons territoriales.

Source : Fichier SIRENE.

CV : Périmètre stratégique du Contrat de Ville de Clichy-Montfermeil, soit 52 376 habitants.

On peut constater que la démographie médicale sur la Commune est nettement en deçà des taux nationaux en 1 999 et 2 004. Elle n'a pas connu d'amélioration particulière sur cette période, à l'inverse d'une hausse légèrement plus prononcée pour le territoire national. Par conséquent, les écarts en ce domaine demeurent importants. L'ASV relève également ce déficit. Le nombre de médecins sur la ville ne s'élève qu'à 18, soit un taux de 8,1 pour 10 000 habitants, très nettement inférieur au ratio départemental de 15,1 pour 10 000. Par conséquent, il en découle une surcharge de travail pour les médecins, ainsi qu'une forte propension des habitants à se rendre aux Urgences de Montfermeil pour des problèmes qui n'en relèvent pas nécessairement.

Dans le domaine psychologique, il convient de noter que la Commune ne dispose d'aucun Centre Médico Psychologique ou Pédo Psychologique (CMP – CMPP). Le CMP pour enfants ayant fermé fin 2004, les consultations se font au Raincy ou Villemomble, soulevant la problématique de l'accès à ce type de soins. Le déficit de telles structures en proximité est d'autant plus problématique que les démarches engagées par les familles dans ce domaine peuvent facilement être découragées par les difficultés d'accessibilité.

□ Volet Santé et Contrat de Ville : l'Atelier Santé Ville (ASV).

La thématique santé n'a pas été inscrite dans les axes stratégiques de la Convention cadre du Contrat de Ville 2000 – 2006. Pour autant, ce volet a été développé durant cette période à travers la mise en place d'un Atelier Santé Ville (ASV) en 2001. Il succède alors à l'Association pour la Promotion d'Actions Sociales et de Santé (APPAS) qui fédérait le réseau de partenaires intervenant sur les problématiques de santé, en vigueur dans les années 90.

L'évaluation des effets du Contrat de Ville sur les problématiques de santé touchant la population passe donc avant tout par le bilan de l'ASV. Celui-ci a connu une période de vacance d'une année et demie à partir de 2003, impliquant une suspension partielle des démarches de diagnostic, de mise en réseau et de définition d'actions. Elles ont repris depuis deux ans et demie environ. Actuellement, 4 commissions thématiques ont été définies :

- ← Accès aux soins et au droit de la santé, notamment chez les plus démunis ;
- ← Santé mentale et souffrance psychologique ;
- ← Personnes handicapées et personnes âgées dépendantes ;
- ← Actions en faveur de l'éducation à la santé et de la prévention : subdivision en différents axes de travail et d'intervention.

Les problématiques initialement repérées dans ces différents champs demeurent actuelles. Dans le cadre de l'hygiène bucco dentaire chez les enfants, une étude a révélé que 95 % des élèves de CE1 scolarisés à Clichy-Sous-Bois ont des caries. Cette problématique demeure inévitablement liée à l'hygiène alimentaire et à l'accès aux soins bucco dentaires.

L'un des projets majeur de 2007 concerne un « Forum Santé » qui se tiendra sur une semaine, avec la mise en place de journées et d'ateliers thématiques au niveau de différentes structures.

La commission concernant le handicap est actuellement moins approfondie que les autres.

Sur le plan partenarial et organisationnel, le dispositif ASV a permis de fédérer depuis 2005 une trentaine de partenaires associatifs, institutionnels et privés dans le cadre de ces 4 commissions, bien que seul un médecin libéral y participe.

4 Objectifs généraux poursuivis sur la période 2007-2009

Forts des éléments de diagnostic caractérisant la commune de Clichy sous-bois et des résultats positifs ou insuffisants des politiques menées sur la période précédente, les signataires du contrat urbain de cohésion sociale s'engagent sur une stratégie globale autour de deux axes lisibles et forts d'intervention : le renforcement de l'attractivité du territoire communal et le développement des mobilités pour sa population. Ces deux axes, volontairement communs avec le programme européen développé au niveau de l'agglomération de Clichy-sous-Bois/Montfermeil, intègrent et mettent en cohérence l'ensemble des programmes inscrits au contrat ainsi que l'ensemble des dispositifs d'intervention publique sur la commune.

L'axe stratégique de l'attractivité vise à changer en profondeur l'image de Clichy-sous-bois par une correction de ses dysfonctionnements urbains, économiques et sociaux, une valorisation de ses potentialités et une logique de développement. Cette stratégie vise à attirer des populations et des ressources nouvelles, des entreprises et des emplois nouveaux et à stabiliser sur place les ressources humaines et économiques qui ont aujourd'hui tendance à quitter le territoire.

L'axe stratégique des mobilités a quant à lui pour enjeux de mieux raccorder la ville aux grands réseaux de déplacements de la région parisienne, de favoriser les déplacements internes au territoire et les liens entre les quartiers, mais aussi de rendre les populations plus mobiles en terme social et économique par un meilleur accès à la formation, à l'emploi, à la culture et à l'ensemble des ressources éducatives.

Les deux axes se nourrissent bien évidemment l'un l'autre puisqu'il n'y aura pas d'amélioration de l'attractivité du territoire sans développement des capacités de mobilité des habitants, et celles-ci ne se développeront pas si l'attractivité de la ville ne se renforce pas.

Ces deux axes stratégiques, donnant une cohérence à l'ensemble des interventions publiques sur le territoire dans tous les domaines d'action thématiques, doivent être complétés par quatre objectifs transversaux, qui viennent les préciser et en enrichir le contenu :

- 3**le démarche durable** : dépasser l'aspect ponctuel du projet pour envisager ses effets à moyen et long terme et dans le respect de l'environnement ;
- 4**la participation des habitants** : intégrer les modalités de participation des habitants dans la définition et la mise en œuvre des actions à titre individuel et collectif ;
- 5**la proximité** : s'assurer que toute action répond de manière proche et accessible aux besoins des habitants ;
- 6**l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations** : s'assurer que les ressources en services, prestations, équipements, sont accessibles à tous quel que soit son âge, son sexe, son origine ou sa condition sociale et aux personnes présentant un handicap.

Au niveau de chaque action, les porteurs de projet devront montrer dans quelle mesure leur action s'inscrit dans la stratégie de renforcement de l'attractivité du territoire clicheois et de développement des mobilités des habitants ainsi que leur prise en compte des cinq objectifs transversaux. Ils devront également expliciter les moyens mis en œuvre pour évaluer leur action tant quantitativement que qualitativement. Ils seront aidés pour affiner, le cas échéant, leurs critères d'évaluation afin de pouvoir suivre régulièrement l'impact de l'ensemble des interventions par thématique auprès de la population.

Une stratégie complémentaire des programmes et contrats existants :

Considérant la difficulté du précédent contrat de ville à tisser des liens cohérents et forts d'intervention entre l'ensemble des dispositifs sur le territoire communal, les signataires du CUCS souhaitent éviter pour les années à venir l'écueil de la juxtaposition des contrats et des dispositifs dont les instances de pilotage et les calendriers décisionnels se coordonnent peu avec ceux de la politique de la ville.

Le CUCS vise ainsi à permettre l'intégration et la mise en cohérence de l'ensemble des programmes et des contrats existants : programme européen, convention de rénovation urbaine, ZFU, équipes de réussite éducative, CLSPD, CLAS, VVV, Ecole ouverte, ASV, tant en terme de définition du contenu du CUCS que de pilotage du dispositif.

Depuis 2004, la Communauté d'Agglomération de Clichy-sous-bois/Montfermeil est fortement investie dans la réalisation d'un ambitieux projet de rénovation urbaine des quartiers les plus dégradés de son territoire. Ce projet a

pour objectif de transformer radicalement les conditions de vie dans ces quartiers par une action conjuguée sur l'habitat, l'urbanisme, et les équipements publics, économiques et commerciaux.

Toutefois, la diversité et l'ampleur des problématiques qui caractérisent le territoire et la population de l'agglomération dépassent largement le seul cadre de la rénovation urbaine de ses secteurs d'habitat dégradé. Les villes de Clichy-sous-bois et de Montfermeil ne manquent pas d'atouts, mais force est de constater qu'elles restent globalement à l'écart de la dynamique de développement de la Région Ile-de-France.

Dans la continuité du contrat de ville et des PIC URBAN I et II, les nouvelles politiques de cohésion sociale, économique et urbaine de l'Etat et de l'Union européenne constituent une opportunité pour la ville de Clichy-sous-bois de développer, de manière cohérente et intégrée, des actions permettant son intégration à la dynamique de la région parisienne, en pleine complémentarité avec le projet de rénovation urbaine, qui s'attache quant à lui, à transformer radicalement les conditions de vie des habitants dans les quartiers les plus dégradés.

2 Quartiers prioritaires et identifications des champs d'action prioritaires

0 Zonages actuels

ZUS/ZRU/ZFU: « Grand Ensemble (Haut et Bas) »

Quartiers GPV/ORU : GPV intercommunal « Clichy Montfermeil » : Plateau (Le Chêne pointu, Orly parc...)

Quartiers ANRU et priorité d'intervention (Conseil d'administration de l'ANRU du 12/07/2006)

Quartier « priorité nationale : « Grand ensemble »

Quartier supplémentaire : néant

Haut et Bas Clichy (quartiers ANRU) rang de priorité : 1

1 Propositions nouvelles

- Analyse des données fournies par la DIV et l' INSEE : IRIS (îlot regroupé pour l'information statistique)

Population des Iris en difficulté = 21 569 habitants = 76,29 %

N°INSEE	IRIS	Population totale
930140102	0102	1643 (*)
930140103	0103	1785 (*)
930140104	0104	3253 (*)
930140105	0105	2807 (*)

(*) IRIS à indice de risqué très élevé ou particulièrement élevé

N°INSEE	IRIS	Population totale
930140106	0106	2196
930140109	0109	2703 (*)
930140110	0110	2762
930140111	0111	1815 (*)
930140113	0113	2605

- Zonage proposé dans le cadre des CUCS : Haut et Bas Clichy

Les quartiers du Haut-Clichy et du Bas-Clichy sont considérés comme prioritaires dans le cadre du présent contrat. Cependant, compte tenu de la diffusion des problématiques socio-urbaines sur l'ensemble du territoire communal et de la nécessité de conserver une cohérence d'intervention entre la zone urbaine sensible qui couvre 80% de la population et le reste de la commune, les signataires n'excluent pas de soutenir des actions répondant aux objectifs de cohésion sociale et urbaine définis dans le présent contrat dans d'autres quartiers du territoire communal, en particulier dans et autour des établissements scolaires.

D'une manière générale, la volonté des signataires du présent contrat est de traiter des problématiques urbaines et sociales de la Ville en tant qu'ensemble cohérent et non pas de traiter des problèmes des quartiers. Cette approche est cohérente avec l'approche, entre autre, en matière éducative, qui a conduit à classer les trois collèges de la

commune dans le dispositif « ambition réussite ».

En termes d'indicateurs, les dispositifs d'observation actuelle permettent très rarement de préciser des données entre le Bas et le Haut-Clichy, ces deux quartiers ne formant qu'une seule et unique zone urbaine sensible.

<u>Indicateur</u>	France	ensemble des ZUS	Département 93	Commune de Clichy	Haut-Clichy	Bas-Clichy	
Moins de 20 ans	24,5%	31,5%	28%	38,6%	44,8%	42,9%	
Famille 4 enfants et +	5%	13%		13,4%			
Fam. Monoparentales	8%	15%		15,5%			
Population étrangère	7,5%	18%	18,7%	33%	45,3%	40%	
Taux de chômage	10 %	20%	14%	20%	29%	27%	
Taux de collectif privé		39%		46 %	18%	97%	
Taux de collectif HLM		61%		30%	82%	3%	
Personnes sans diplôme	18%	33%		27,7%	38%	29,3%	(sources RGP 99)

Les indicateurs socio-économiques font en général apparaître une situation relativement proche entre le Bas et le Haut Clichy. Toutefois, quelques enjeux spécifiques à ces quartiers peuvent être identifiés :

7sur le Bas-Clichy, l'intervention sur les copropriétés, la nécessité de développer le tissu associatif et les équipements de quartier et le traitement des problématiques liées au centre commercial du Chêne Pointu sont des spécificités fortes du quartier

8sur le Haut-Clichy, les questions de gestion urbaine de proximité sur le patrimoine social, prédominant sur le quartier, le traitement des problématiques liées au centre commercial et au marché Anatole France et l'accompagnement de la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine, notamment en terme de concertation, sont des enjeux caractéristiques de ce quartier

1 LES PROGRAMMES D'ACTION PLURIANNUELS

0Habitat et cadre de vie :

0Rénovation urbaine

Les objectifs du Projet de rénovation urbaine pour le quartier du Haut-Clichy, actés dans la convention signée avec l'ANRU le 17 décembre 2004 et ses différents avenants, sont les suivants :

- 9Transformation radicale de l'habitat par des opérations de constructions de logements (environ 900 logements sociaux et 400 logements privés) et de démolitions de logements privés très dégradés (509 logements de la copropriété la Forestière) et de logements sociaux (457 logements de la SA Orlyparc) ;
- 10Mise en place des équipes de Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (relogement, accompagnement social et médiation collective) permettant la réalisation des opérations de reconstruction/démolition en prenant en considération les besoins spécifiques des personnes âgées et des personnes souhaitant décohabitées dans le cadre des principes fixés dans la Charte du relogement ;
- 11Définition des principes et des outils du relogement dans le cadre d'une charte du relogement signée entre les partenaires du PRU le 21 juin 2006 ;
- 12Réhabilitation de l'ensemble des logements conservés sur le quartier (662 logements sociaux) en plus des réhabilitations déjà effectuées (résidence Albert Camus) ;
- 13Modification des aménagements et des usages des espaces collectifs extérieurs par la résidentialisation de 882 logements, la restructuration des voiries publiques existantes et la création d'espaces publics de proximité ;
- 14Amélioration de la trame viaire par la création de voiries nouvelles desservant les parcelles de constructions neuves et les parcelles résidentialisées ;
- 15Aménagement du carrefour des Libertés et de l'allée Romain Rolland en vue de l'implantation d'un transport en commun en site propre ;
- 16Rénovation des équipements publics par la construction de deux groupes scolaires neufs, la démolition d'une école maternelle, la restructuration du groupe scolaire Henri Barbusse, la reconstruction/démolition de la crèche George Parouty, la requalification et l'agrandissement du complexe sportif Henri Barbusse ;

17Reconstruction/démolition du centre commercial Anatole France et réaménagement du marché forain et renforcement de réglementation (périmètre du marché à circonscrire) et de la sécurité (diagnostic préliminaire de sécurité auprès de la DDSP).

Pour le détail des actions programmées dans le PRU, leurs porteurs de projets et leurs financements, il convient de se reporter à la convention ANRU du 17 décembre 2004 et à ses avenants. La charte du relogement signée le 22 juin 2006 détaille quant à elle les principes et les outils que se fixent les partenaires du PRU.

En accompagnement de la mise en œuvre des opérations financées par le programme national de rénovation urbaine, les crédits mobilisés dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale pourront concerner des actions visant à :

- 18améliorer l'information, la concertation et la participation des habitants à l'appropriation du projet de requalification urbaine et sociale et travailler sur la mémoire du quartier et sur l'identité collective ;
- 19favoriser le relogement et l'accompagnement social des habitants des immeubles à démolir et créer les conditions d'une meilleure appropriation des espaces collectifs et d'un meilleur vivre ensemble, par des actions complémentaires au travail d'ingénierie effectué par les MOUS relogement, accompagnement social et médiation. Il s'agira notamment de favoriser des projets dans le domaine de la médiation collective et la création d'amicales de locataires.

1 Résorption de l'habitat insalubre et des copropriétés dégradées

L'enjeu essentiel réside dans l'amélioration de la qualité du parc de logements privés et le maintien de sa population, afin de juguler et d'inverser la paupérisation des copropriétés ainsi que leur transformation en un territoire de relégation servant de parc social de fait aux exclus franciliens du logement très social.

D'autre part, dans un souci de ne pas déséquilibrer le Haut et le Bas Clichy en focalisant tous les moyens sur le PRU, une MOUS habitat dédiée au quartier du Bas Clichy est à l'étude. Son objet principal sera de coordonner les actions actuelles et futures en direction des copropriétés et des habitants. Elle aura pour mission de contribuer à la stabilisation de la population par la conduite d'un accompagnement social adapté des locataires et des propriétaires.

Les objectifs visés en matière d'intervention sur les copropriétés sont les suivants :

- 20mettre en œuvre des dispositifs curatifs : les plans de sauvegarde et les actions ad hoc sur les volets financiers, sociaux, cadre bâti et espaces extérieurs,
- 21mettre en œuvre des dispositifs de prévention : les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat et les actions qui en découlent sur les aspects sociaux, accompagnement résidentiel et les espaces extérieurs. Rappel des différents plans engagés et ce qu'il reste à faire.
- 22favoriser l'autonomie des organes de la copropriété et l'appropriation du monde de la copropriété par les copropriétaires et leurs représentants par des actions d'information, de formation et d'accompagnement dans leur projet immobilier,
- 23lutter contre les marchands de sommeil notamment par le portage provisoire de lots, le suivi des mutations, la coopération avec les conseils syndicaux et les syndicats sur les impayés de charges, les mises en demeure des propriétaires indécents et les signalements auprès des services de l'Etat et du département,
- 24favoriser l'insertion urbaine des copropriétés par des actions d'amélioration du cadre de vie,
- 25animer une structure de coordination et de suivi des actions déléguées et mises en place en direction des copropriétés et développer un outil de veille et de prévention de l'habitat sur la base de l'observatoire des copropriétés,
- 26développer la lutte contre l'insalubrité, par l'établissement d'un diagnostic cartographié de l'état des logements et l'adoption d'une procédure de coopération renforcée avec les services de l'état et du département ; ce cadre d'intervention vise à accompagner et à contraindre les propriétaires ou à y substituer les pouvoirs publics afin d'effectuer les travaux de conformité.

Le travail d'élaboration d'un projet de rénovation urbaine pour le quartier du Bas-Clichy devra donner une dimension nouvelle à l'intervention en matière d'habitat sur le quartier, notamment avec le choix d'opérations de reconstruction/démolition de logements visant en particulier à accompagner la restructuration du réseau viaire, à faciliter la gestion de copropriétés à dimension plus réduite (scissions) et à long terme à créer un véritable cœur de ville. Seule la mise en place d'un ambitieux programme de restructuration urbaine et d'intervention sociale permettra de répondre aux enjeux de ce quartier, en évitant le déséquilibre de l'intervention publique par rapport aux opérations déjà prévues sur le Haut-Clichy.

2 Mise en place d'un meilleur fonctionnement du marché du logement et de l'offre de logements conventionnés

Les objectifs visés sont les suivants :

- 0 Optimiser la gestion locative, en priorité par des actions adaptées de surentretien et de maintenance renforcées des parties communes des bâtiments en temps réel mais aussi de sensibilisation et d'implication des résidents à un meilleur usage de leur cadre de vie
- 27 Réinstaurer une dynamique de parcours résidentiel et une mixité sociale au sein du patrimoine en générant une offre de logement diversifiée (logements intermédiaires ou accession sociale à la propriété)
- 28 Améliorer la gestion des contingents et développer le partenariat entre les services de la commune, ceux de l'Etat et les bailleurs pour faciliter la recherche de solutions individuelles et définir une politique de peuplement cohérente et équilibrée. Il s'agira d'organiser une mutualisation des mutations au sein du parc social (bourse aux logements inter-bailleurs, partenariat entre les différents réservataires)
- 29 Faciliter le conventionnement d'une partie des logements locatifs en copropriété (plafonnement des loyers et APL) après financements des travaux privatifs dans le cadre des dispositifs OPAH et FIQ

3 Amélioration de la qualité de l'espace collectif dans une logique de développement durable

Les objectifs en la matière concernent autant les collectivités publiques que les bailleurs sociaux, les propriétaires privés, les acteurs associatifs et les habitants. Il s'agit d'appliquer à tous les niveaux de la transformation de la ville sur elle-même, une conception et une gestion « éco-responsable », tout en respectant les équilibres nécessaires à un cadre de vie urbain durable et supportable. L'enjeu est de prendre en compte les dommages du passé sur un territoire fortement meurtri et le travail de réparation que cela implique.

Les objectifs d'intervention prioritaires concernent la lutte contre les dépôts sauvages, tant sur l'espace public que privé, et la mise en place d'une politique de surentretien des espaces collectifs.

De manière plus globale, la qualité de l'espace collectif dans une logique de développement durable sera favorisée par :

- la sobriété dans l'usage des ressources naturelles et énergétiques par la maîtrise des consommations d'énergie, d'eau et du type d'énergie utilisée
- l'éco-conception et le recyclage de la matière et de l'énergie notamment au niveau de la gestion des déchets : assurer une bonne gestion des déchets par une optimisation de la collecte des ordures ménagères, des encombrants et du tri sélectif
- l'usage de techniques et de matériaux sains par la réparation des dommages du passé (peintures au plomb, canalisations non conformes) et la préparation d'un avenir durable (lutte contre les pollutions/nuisances, meilleure gestion des risques plomb et amiante, respect des normes en vigueur)
- l'amélioration de l'entretien des équipements collectifs, publics comme privés, et en particulier du fonctionnement et de la maintenance des ascenseurs,
- la préservation, l'entretien, l'amélioration et la valorisation des espaces extérieurs, jardins, espaces verts et aires de jeux, parkings et aires de stationnement
- la mobilisation prioritaire des ressources humaines et techniques locales pour favoriser l'emploi
- le développement de l'information, la concertation, la sensibilisation, l'éducation/formation et la participation/partnership par :
 - le renforcement des actions, des lieux de sociabilité dans les quartiers (locaux associatifs, locaux communs résidentiels...) et des structures en charge de cette sociabilité, type amicales de locataires,
 - l'optimisation de la présence humaine sur l'espace privé collectif (moyens des gardiens, formation, encadrement des équipes, groupes de parole...)
 - la signature de chartes de gestion urbaine de proximité.

4 Développement de l'offre de transports collectifs et accès aux réseaux

Ce thème étant lié à la compétence transports de la communauté d'agglomération de Clichy-sous-bois/Montfermeil, il a vocation à être traité dans un programme d'actions thématique du contrat urbain de cohésion sociale de la CACM. Il est rappelé ici pour mémoire, pour rappeler son importance pour le quotidien de la population clicheoise et l'attachement des signataires du présent contrat à voir se développer des actions dans ce domaine. A cet égard, la commune pourra mobiliser ses moyens d'ingénierie et de financements en complément si nécessaire des moyens déployés par la CACM.

5 Moyens mobilisés/mobilisables

Crédits de droit commun	Montants engagés durant la période du contrat de ville (2000-2006) (k€)							Durant la période du CUCS			
	Dispositifs	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Logement social offre nouvelle	0	0	0	0	0	0	0	0			
Logement social : Qualité de Service	0	0	528.41	266.72	0	0	*				
Logement social démolition	0	0	0	0	0	0	*				
Logement social : MOUS	15.21	131.64	124.65	87.65	90.35	0	0				
Logement social plans CGLLS	0	0	380.88	800.17	0	0	*				
Aides de l'ANAH	8.62	5.57	748.16	29.74	258.83	265.34	*				
Résorption Habitat Insalubre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
Lutte contre le Saturnisme	0,00	0,00	0,00	0,00	2.49	2.11					

* en cours de programmation

Crédits spécifiques	Durant la période du contrat de ville							Durant la période du CUCS		
	Dispositifs	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Contrat de ville Investissement 67.10.10	500.87	289.65	0	25.60	954.44	1.094.52	0			
GPV ORU Investissement 67.10.30	2 153.63	705.94	1.476.26	2.734.54	228.55	0	0			
ANRU					3 958.32	11 900.00	15 306.00			

6 Grille d'évaluation du CUCS

Thématiques	Objectifs quantitatifs	Objectifs qualitatifs	Financements (montants de subventions accordées)	
			Droit commun	Enveloppe spécifique
Logements sociaux	Nombre de logements sociaux nouveaux produits Nombre d'expulsions prononcées dans les cas d'impayés de loyers			
Logements privés	Nombre de logements privés à loyer maîtrisé			
Logements réhabilités	Nombre de logements ayant fait l'objet d'une sortie d'indignité			
Logements remis sur le marché	Nombre de logements vacants depuis plus d'un an remis sur le marché		ANAH montants de subventions accordées pour financer les travaux	
Suivi PRU	Avancement de réalisation du projet ANRU	Relogement, Accompagnement social,		

	(démolition/réconstruction)	concertation...		
Lutte contre la paupérisation	Nombre d'actions	ayant contribué à la stabilisation de la population et à l'accompagnement social		
l'amélioration du cadre de vie	Nombre d'actions	Participation des habitants Indicateurs de service des transports collectifs desservant les quartiers		
participation des habitants	Nombre d'action ayant réellement mobilisé les habitants			

1Emploi et développement économique :

Ces thèmes étant liés aux compétences de la communauté d'agglomération de Clichy-sous-bois/Montfermeil, ils ont vocation à être traités dans un programme d'actions thématique du contrat urbain de cohésion sociale de la CACM.

Sur ses propres champs de compétence, la Commune s'engage à favoriser :

30le développement des emplois aidés

31la mise en œuvre de clauses d'insertion dans les marchés publics, notamment s'agissant des opérations prévues dans le cadre du PRU.

32les aménagements urbains permettant l'implantation et le maintien des activités économiques et commerciales

2Réussite éducative :

La commune de Clichy-sous-Bois se doit de proposer à ses nombreux jeunes des activités de qualité, répondant à leurs besoins éducatifs et de loisirs tout au long de leur scolarité, sur les temps scolaire, péri et extrascolaire.

Le Projet Educatif Local clicheois est une démarche globale, sur l'ensemble des temps de vie des enfants et des jeunes, qui vise à :

0Favoriser la réussite scolaire ;

1Faciliter l'apprentissage de la vie sociale des enfants et des jeunes par une prise en charge dans les structures de loisirs collectifs ;

2Accompagner la fonction parentale ;

Les actions municipales, les projets d'école, les projets associatifs ainsi que les initiatives de l'ensemble des acteurs éducatifs ont vocation à s'appuyer sur ce PEL, organisé autour de ces trois axes d'intervention :

0Favoriser la réussite scolaire

La ville veut donner toutes les chances de réussite scolaire aux jeunes clicheois, de la maternelle au lycée, via un nombre important et croissant de projets éducatifs collectifs et individualisés, qui se veulent complémentaires.

Ainsi les établissements scolaires s'inscrivent dans de nombreux dispositifs tels que :

- Le dispositif « ambition réussite » ; Amélioration de la réussite scolaire en détectant d'abord les élèves en difficulté à partir de évaluations CE1.Ensuite, si nécessaire établir un parcours personnalisé pour chacun d'entre eux. Professeurs supplémentaires expérimentés.
- Le dispositif des classes-relais ; réinsertion dans un parcours de réussite scolaire des jeunes exclus du système scolaire;
- La constitution de pôles d'excellence dans les établissements scolaires ; en favorisant par exemple les démarches expérimentales comme celle développée au Lycée Alfred Nobel avec l'appui de Science Po, en ouvrant des classes préparatoires ou des options attractives pour les meilleurs élèves
- Le dispositif « école ouverte » ; ouverture de l'école pendant les vacances scolaires, pour accueillir des enfants et des jeunes qui ne partent pas ou peu en vacances.

L'ensemble des ateliers, visant la réussite du parcours scolaire, agit sur :

- 1) l'intériorisation positive de ses capacités, en tant qu'élève, à apprendre et à agir sur ses apprentissages via le soutien essentiellement à la méthodologie de travail,
- 2) sur la capacité des parents à investir la scolarité de leurs enfants, quel que soit leur propre parcours scolaire,
- 3) L'ensemble de ces projets concourt à lutter contre l'absentéisme, contre les violences au sein des établissements et à améliorer l'orientation des jeunes.

Les objectifs prioritaires poursuivis par la commune en matière de réussite scolaire sont les suivants :

- Améliorer les conditions d'accueil dans les écoles pour une meilleure scolarité
 - o Actions envisagées : réhabilitation des bâtiments scolaires
- Améliorer la maîtrise de la langue en inter-disciplinarité et transversalité et Mieux vivre l'école pour un meilleur apprentissage au sein des 3 collèges
- Proposer un accompagnement collectif renforcé sous la forme d'ateliers sur le temps péri-scolaire
 - o Actions envisagées : un dispositif mixte « ateliers pour la réussite » couplant une aide individualisée au travail scolaire et des ateliers éducatifs variés après la classe dans les écoles primaires ;
- Accompagner dès les premières années de l'école maternelle jusqu'au terme de la scolarité et de manière individualisée des enfants et des jeunes qui présentent des signes de fragilité en prenant en compte la globalité de leur environnement et de leurs difficultés
 - o Actions envisagées : Mise en œuvre d'un Programme de réussite éducative
- Renforcer la cohérence et la qualité de l'ensemble des interventions municipales et associatives en termes de soutien scolaire et éducatif sur les temps péri et extra scolaire afin de veiller à répondre de manière homogène aux besoins des jeunes scolarisés, de tous niveaux et sur l'ensemble du territoire communal
 - o Actions envisagées : animation d'un réseau des acteurs éducatifs sur la ville ; renforcement du tissu associatif local en l'accompagnant dans une démarche d'innovation et de qualification des bénévoles ; renforcement du partenariat avec l'enseignement primaire et secondaire en facilitant l'accès aux structures sportives et en encourageant le développement des associations sportives scolaires type UNSS, des classes sportives et des projets « écoles ouvertes » proposant des activités physiques ; communication de l'ensemble des projets et ateliers en éditant des guides thématiques (guide des animations d'été, des activités de soutien scolaire...).

0 Moyens mobilisés/mobilisables

Coût des moyens supplémentaires mis en place dans le cadre de la politique de l'éducation prioritaire

Crédits de droit commun	Durant la période du contrat de ville							Durant la période du CUCS		
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Dispositifs										
Emplois enseignants zep	1 479 298	1 454 390	1 184 316	1 792 114	1 370 331	1 604 195				
Indemnités ZEP	357 427	357 427	350 725	357 427	344 024	351 842				
TOTAL	1 836 725	1 811 817	1 535 041	2 149 541	1 714 355	1 956 037				

1 Grille d'évaluation du CUCS

Dispositifs et Thématiques	Objectifs quantitatifs	Objectifs qualitatifs	Financements (montants de subventions accordées)	
			Droit commun	Enveloppe spécifique

Dispositif Réussite	Ambition	Nombre d'ateliers / collèges			
Dispositif Educative	Réussite	450 enfants et leurs familles	Réussir son parcours scolaire Améliorer la santé des publics repérés Mobilisés les familles et notamment les parents d'élèves		
Dispositif Classe Relais		Nombre jeunes accueillis			
Pôle d'excellence à Nobel		Nombre jeunes accueillis			
Dispositif école ouverte		Nombre établissements scolaires ayant ouvert ses portes Nombre jeunes accueillis Nombre d'activités proposées	Impact sur la scolarité des jeunes		
OBJECTIFS TRANSVERSAUX					
Participation des parents		Nombre d'activités ayant facilité la participation et l'implication des familles dans le projet			
Méthodologie de travail		Nombre jeunes ayant acquis une méthodologie de travail	Réinvestissement dans leur scolarité, leurs apprentissages, plus assidus, moins violents ?		
Orientation		Nombre actions concurrents à l'amélioration de l'orientation	Réinvestissement dans leur scolarité		
Résultat scolaire		Evaluations interne aux établissements			
		Taux de réussite au Diplôme National du Brevet			
		Taux de réussite au BAC G et T			
		Suivi de cohortes d'élèves par établissement			

1Faciliter l'apprentissage de la vie sociale des enfants et des jeunes par la prise en charge dans les structures de loisirs collectifs :

La ville souhaite contribuer à l'apprentissage de la vie sociale et au bien être des enfants et de jeunes en renforçant les lieux d'accueil collectifs et en favorisant la pratique d'activités sportives, culturelles ou de détente.

Dans le domaine de la petite enfance et de l'enfance, l'objectif consiste à augmenter la capacité d'accueil dans les structures et à développer les actions collectives, tout en veillant à la qualification de l'encadrement dans les accueils de loisirs :

- Actions envisagées en matière de petite enfance : ouverture de la maison de la petite enfance, structure multi accueil d'une capacité de 100 places (soit la création de 20 places supplémentaires en accueil collectif par rapport à l'existant sur la ville) ; création de places supplémentaires dans le cadre d'une halte-jeux associative ; développement de la capacité d'accueil en CLSH maternel ; développement de l'offre de mini-séjours pour les enfants d'âge maternel ; amélioration des conditions d'accueil du matin.
- Actions envisagées dans le domaine de l'enfance : Développement de la capacité d'accueil en CLSH primaire avec les partenaires associatifs ; mise en place d'un accueil du matin pour les enfants d'âge primaire ; développement des minis camps ou des nuits

au centre pour les enfants de 6 à 11 ans ; développement des séjours de vacances à destination des enfants de 6 à 11 ans.

Dans le domaine de la jeunesse les objectifs principaux sont les suivants :

- Enrichir la programmation de la Maison de la Jeunesse, plus particulièrement pour les 16-20 ans ;
- Renforcer l'offre à destination des 12 à 15 ans, notamment en matière de séjours de vacances;
- Mettre en place des activités innovantes permettant de toucher un plus large public ;
- Favoriser l'autonomie et développer l'esprit critique des jeunes via un accompagnement individualisé au travers notamment des Projets Jeunes Autonomes proposés par le pôle jeunesse et le Point Information Jeunesse.
- Développer la mixité filles/garçons dans les activités du service jeunesse

A l'exception des Projets Jeunes Autonomes et du Point Information Jeunesse, l'ensemble des actions décrites ci-dessus ont été inscrites dans le schéma de développement du Contrat enfance et jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales le 02 octobre 2006.

Dans le domaine sportif, les objectifs principaux sont les suivants :

- Développer l'initiation et la découverte du sport pour tous en particulier auprès des jeunes oisifs, par le biais de l'école municipale des sports.
- Permettre, outre les formes traditionnelles de pratiques sportives dans les clubs, les pratiques sportives libres ou hors structures en réhabilitant et en développant les équipements sportifs de proximité de façon harmonieuse et suffisante dans la ville.
- Développer la mixité filles/garçons dans les activités
- de pouvoir accompagner les enfants et les jeunes dans leur pratique sportive grâce à un accès aux contrôles de santé et aux soins à l'intérieur de la "Maison du bien-être et de la santé" au sein d'un service de type CMS

Dans le domaine culturel, les objectifs principaux sont les suivants :

- Restructurer les équipements culturels pour accentuer leur accessibilité au public et augmenter leur attractivité, afin de faire accéder à la culture un public plus large et diversifié.
- Développer des actions avec les établissements scolaires et les associations afin d'amener les Clichois dans les équipements culturels.
- Soutenir des actions permettant un accès à la Culture pour tous, et notamment pour les publics jeunes et les publics éloignés de la connaissance et de la pratique culturelle (femmes issues de l'immigration par exemple).
- Renforcer plus particulièrement l'accès à la lecture en améliorant l'accessibilité de la bibliothèque, en améliorant le fond documentaire (qualité et quantité), en créant un fond multimédia, en renforçant l'informatisation de la bibliothèque, et en développant les actions permettant de rencontrer de nouveaux publics via la démultiplication d'actions hors les murs telles que les bibliothèques de rue, les rencontres avec des institutions type écoles ou PMI, associations locales et centres sociaux.
- Développer la mixité filles/garçons dans les activités

0Moyens mobilisés/mobilisables

Crédits de droit commun	Durant la période du contrat de ville						Durant la période du CUCS			
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Dispositifs										

Jeunesse				31 000 €	8 560 €	6 800 €				
Sport				23 742 €	9 762 €	4 480 €				
PSO CAF					135 211	318 939				
Total				54 742 €	153 533 €	330 219 €				

Crédits spécifiques	Durant la période du contrat de ville							Durant la période du CUCS		
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Dispositifs										
VVV en euros	21 190,41	28 203 07	6 500	0	8 000	2 000	22 000			
PS Contrat Enfance	0	0	36 640	47 863	61 500					
PS Contrat Temps Libre	0	0	51 342	45 064	6 698					
Contrat enfance et jeunesse	0	0	0	0	0	0				
Réussite Educative										
CLAS			47 713	59 825	80 162	94 536				

1Grille d'évaluation du CUCS

Thématiques	Type d'actions	Objectifs quantitatifs Objectifs qualitatifs	Financements (montants de subventions accordées)	
			Droit commun	Enveloppe spécifique
Accueil petite enfance	<p>Ouverture d'une maison de la petite enfance.</p> <p>Ouverture d'une seconde halte jeux associative.</p> <p>Organisation de 2 minis séjours maternels sur la période estivale.</p>	<p>Création de 20 berceaux supplémentaires en multi accueil par rapport à l'existant. Soit une capacité d'accueil totale de 100 berceaux.</p> <p>Création de 20 places supplémentaires par rapport à l'existant.</p> <p>Permettre à l'enfant de découvrir un autre environnement. Recréer une ambiance familiale.</p> <p>Atteindre au moins 60 % des objectifs prévus en nombre de séjour et en nombre d'enfants pour une capacité théorique de 280 journées enfants.</p>		
Accueil enfance	<p>Ateliers pour la réussite</p> <p>CLSH Primaire</p>	<p>Répondre à la demande des familles en matière de mode de garde postscolaire, offrir aux enfants un accueil de qualité, comportant la prise en commun d'un goûter et l'accès à des ateliers éducatifs, visant à l'enrichissement personnel</p> <p>Améliorer la qualité des ateliers éducatifs en faisant appel à des intervenants extérieurs, recrutés sur une technicité particulière.</p> <p>Atteindre au moins un taux de fréquentation de 60 % équivalent à 96 664 heures enfants.</p> <p>Augmenter la capacité d'accueil des ateliers pour la réussite de manière à toucher 40% des effectifs des écoles concernées.</p> <p>Ouvrir un 6^{ème} site en septembre 2007 et un 7^{ème} et 8^{ème} site en septembre 2008.</p> <p>Renforcer l'offre d'accueil sur le territoire. Améliorer la complémentarité entre les structures CLSH. Proposer une offre de loisirs le samedi après-midi. Atteindre au moins 60 % des objectifs prévus pour une</p>		

Les indicateurs transversaux d'évaluations retenues pour ces actions sont les suivants :

Thématiques	Objectifs quantitatifs	Objectifs qualitatifs	Financements (montants de subventions accordées)	
			Droit commun	Enveloppe spécifique
	Nombre d'activités s'adressant à des filles ou favorisant la mixité de genre / Nbre total d'actions	Diversification des actions proposées		
	Nbre d'intervenants et d'encadrants des activités ayant une qualification professionnelles / Nbre total d'encadrants Nombre d'animateurs permanents Nombre d'équivalents temps plein	Nombre de stages pratiques BAFA validés. Nombre d'entrées en formation non professionnelles (BAFA AFPS BSB) ou professionnelles (BPJEPS) Prise en compte de l'évolution de la législation jeunesse et sports.		
	Nbre de jeunes issus des quartiers ZUS / Nbre total de participants	Accompagnement des publics vers les structures identifiées. Assiduité dans la fréquentation		
	Amplitude d'ouverture			
	Taux de fréquentation	Réduire la disparité entre le nombre d'inscrits et le nombre de participants		

2Accompagner la fonction parentale.

Face à des questionnements d'ordre éducatif et sociétal, les parents doivent trouver des lieux d'expression, d'accompagnement et de soutien.

Pour cela la ville souhaite :

- Créer des lieux d'accueil enfants-parents notamment dans le domaine de la petite enfance pour lutter contre l'isolement et créer des réseaux de solidarité ;
- Créer une classe passerelle à titre expérimental ;
- Mettre en place un réseau de partenaires oeuvrant dans le champ de la parentalité ;
- Offrir un service d'information aux parents des dispositifs et institutions compétentes en action sociale, judiciaire et scolaire ;
- Lutter contre l'illettrisme notamment par le biais de cours d'alphabétisation.

Toutes les actions conduites par les associations de quartiers doivent être renforcées et développées en direction des familles et plus particulièrement des parents (cours d'alphabétisation, sorties familiales, ateliers spécifiques).

Dans le cadre du présent contrat, deux actions nouvelles seront mise en oeuvre : récompense officielle des élèves méritants (qui ne seront pas nécessairement les premiers de la classe) ; organisation de « classes de ville », soit la présentation aux élèves d'origine non francophone, du quartier, de la ville, du département et de la région, avec, simultanément, présentation des institutions de la République aux parents.

3Santé :

La municipalité a créé depuis 2001 un Atelier Santé Ville afin de promouvoir sa politique de santé publique. L'ASV soutient les réseaux médico-sociaux en les mobilisant autour des projets à co-élaborer en réponse aux besoins pluriels repérés. La priorité étant de rendre effectif l'accès aux services publics sanitaires et sociaux de droit commun à l'ensemble de la population Clichoise, et en particulier pour les personnes échappant à l'offre existante.

Le suivi de la démarche ASV est assuré par la mise en place d'un comité de pilotage, d'un comité de suivi technique et de commissions thématiques réunissant à ce jour plus de 22 partenaires différents (CPAM, DDASS, Conseil Général (SPAS, SPAH, CDDPS), médecins de ville, CHI de Montfermeil, CRAMIF, Education Nationale, RASED, Service de Santé Scolaire, ...) autour de l'accès aux soins et aux droits pour les plus démunis, de l'éducation à la santé, de la santé mentale et des souffrances psychiques, de l'autonomie et des handicaps.

0favoriser l'accès aux soins et aux droits pour les plus démunis

Actions envisagées :

0ouverture d'un lieu dédié à la prévention en matière de santé de type « Maison du bien être et de la santé »

1mise en place de permanences de soins de proximité les soirs et week-ends (généralistes et spécialistes)

2accompagnement individualisé à l'accès aux soins d'enfants et de jeunes en difficulté par rapport à leur scolarité dans le cadre du programme de réussite éducative.

1favoriser l'éducation à la santé

Actions envisagées :

3sensibilisation à l'hygiène bucco-dentaire

4éducation à une meilleure alimentation

5prévention de la tuberculose

6éducation à la sexualité

7accompagnement des toxicomanies et de la réduction des risques.

2accompagner les adolescents en souffrance psychique et leurs parents

Actions envisagées :

8soutien à l'activité de l'association AMICA, spécialisée dans l'accompagnement des adolescents sur Clichy-sous-Bois, et qui vise à prévenir les conduites à risques, la maltraitance et la violence tout en apportant des réponses pérennes aux situations d'absentéisme scolaire ou de désinsertion sociale des jeunes, de délinquance, vecteurs de souffrance psychique.

9création d'une Maison des Adolescents, s'adressant aux 10-21 ans, à leurs parents et aux professionnels concernés. adaptée aux adolescents dans son fonctionnement et devant offrir :

0Un accueil ouvert et non institutionnel en direction des jeunes ;

1Des moyens d'information et d'orientation (accompagnée ou non selon les besoins), une évaluation générale de la situation de l'adolescent prenant en compte : la situation familiale et sociale, la situation scolaire et professionnelle, la souffrance psychique exprimée ou agie, les symptômes ;

2Une proposition de prise en charge thérapeutique adaptée à chaque situation et dont les modalités sont diversifiées ;

3Un travail en réseau, des consultations indirectes, des synthèses pour des situations, en direction des partenaires.

4Ce projet viendra compléter le réseau de partenaires (RESADO) initié en 2004 par l'AMICA, visant à améliorer la connaissance des actions de chacun et de mutualiser les diagnostics et les savoirs faire. L'idée est de sortir du sentiment d'impuissance et d'impasse communément partagé.

5Création d'un Réseau d'écoute et de soutien aux adultes en difficulté (RESAD),

3favoriser l'autonomie des personnes dépendantes et l'insertion des handicapés

L'objectif est d'envisager des adaptations et aménagements indispensables à une meilleure autonomie des personnes présentant un handicap et/ou en perte d'autonomie.

0 Moyens mobilisés/mobilisables

Crédits de droit commun	Durant la période du contrat de ville							Durant la période du CUCS		
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Dispositifs										
Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté						5 382 €				
Réseau d'écoute et d'appui d'accompagnement aux parents						19 200 €				
Insertion par l'activité économique						18 000 €				
Contrat local d'accompagnement à la scolarité						2 000 €				

Crédits spécifiques	Durant la période du contrat de ville							Durant la période du CUCS		
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Dispositifs										
Maison relais						109 000 €				

1 Grille d'évaluation du CUCS

Thématiques	Objectifs quantitatifs	Objectifs qualitatifs	Financements (montants de subventions accordées)	
			Droit commun	Enveloppe spécifique
Accès aux soins et aux droits de santé	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes aidés, orientés, informés par rapport à leurs droits (CMU, AME, Médecin Référent, ...). - Nombre de projets facilitant l'accès aux soins des habitants. - Nombre de structures ouvertes favorisant l'accès aux soins des habitants. 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'information envers les publics les plus défavorisés et de favoriser la création d'un lieu de réflexion et d'échange pour les professionnels. - Favoriser l'implantation de nouveaux professionnels libéraux sur le territoire Clichois. 		
Education à la santé	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets facilitant l'éducation à la santé des habitants. - Nombre de personnes touchées lors des actions envisagées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Impulser des actions de prévention et d'éducation à la santé. - Relayer les actions de prévention au niveau local (commune, département, région) et national. - Favoriser la création de supports et de modes d'information et de formation pour les professionnels et les habitants. 		

Accompagner les adolescents en souffrance psychique et leurs parents	- Nombre de publics cibles aidés, orientés, informés. - Nombre de projets soutenu et/ou mis en place permettant une meilleure prise en charge des adolescents et de leur parents.	- Faciliter la concertation et la coordination entre les professionnels autour des situations concrètes complexes (souffrance psychique avec ou sans maladie mentale, difficultés sociales, d'insertion, etc...). - Améliorer l'offre de réponse adaptée aux questions de souffrances psychiques des publics.		
	- Nombre de personnes aidés, orientés, informés par rapport à leurs droits (démarche administrative, COTOREP, ...). - Nombre d'adaptations réalisés au niveau urbains (bâtiments, voirie, ...).	- Développer une écoute et un soutien aux personnes handicapées et aux personnes âgées dépendantes. - Favoriser la création d'un lieu de réflexion et d'échange entre les professionnels		

4Prévention de la délinquance, citoyenneté :

0Sécurité et prévention de la délinquance

Les objectifs visés sont les suivants :

- Doter la ville de Clichy-sous-Bois d'un outil d'observation, d'évaluation et de communication via la création d'un Observatoire Local de la Tranquillité Publique ;
- Renforcer les outils de gestion des troubles de voisinage, des incivilités, de violences conjugales (**lutte contre les violences faites aux femmes** avec en particulier la prise en compte locale de réponse en matière d'hébergement d'extrême urgence et de logement des femmes victimes de ces violences) en coordination avec la Maison de la Justice et du Droit ;
- Améliorer le cadre de vie des habitants et renforcer les liens avec les bailleurs et copropriétés ;
- Donner une réponse claire et ferme face aux incivilités ;
- Lutter contre les discriminations ;
- Prévention de la délinquance des mineurs avec la prévention de la récidive ainsi que l'accompagnement et le suivi des jeunes sous main de justice (accélération de la prise en charge des mineurs récidivistes, augmentation des moyens pédopsychiatriques)
- Prévenir la récidive par le développement de mesures alternatives à l'incarcération et le développement d'une politique d'aide à l'insertion des majeurs sortant de prison ;
- Prévenir les violences urbaines par le renforcement de la sécurité des équipements collectifs et l'intégration d'objectifs de sureté dans les différentes phases (conception, chantier...) de mise en œuvre du PRU
- Proposer, aux jeunes les plus éloignés des structures d'accueil classiques, une offre de loisirs hors les murs.

0Grille d'évaluation du CUCS

Thématiques	Objectifs quantitatifs	Objectifs qualitatifs	Financements (montants de subventions accordées)	
			Droit commun	Enveloppe spécifique
DDSP	Statistiques de la délinquance			
	Indicateurs des bailleurs et transporteurs	Bilan des réunions avec les habitants sur la sécurité		
	Bilan d'activités des	Bilan des réunions Police /		

	permanences de la Maison de Justice et du Droit (MJD)	baillleurs/ syndics/ ville		
	Nombre d'audience à la MJD	Bilan consacré aux indicateurs de satisfaction du public fréquentant la MJD		
	Nombre de poste TIG et taux d'occupation de ces postes			
	Nombre de mesures de réparation pénales et volume horaire consacré			

1 Citoyenneté

Le développement des pratiques citoyennes est un élément majeur pour contribuer à un meilleur vivre-ensemble. La municipalité entend développer la démocratie participative, pour mieux connaître les besoins et les attentes des Clichois et les intégrer dans les démarches citoyennes de concertation sur la vie de la commune et de leurs quartiers.

Ces pratiques citoyennes sont favorisées et accentuées par un accès du plus grand nombre aux pratiques sportives et culturelles.

Les objectifs en matière d'accès à la citoyenneté sont les suivants :

- Accueil et intégration des étrangers primo-arrivants sur la commune au travers :
 - Od'un accueil en mairie présentant les services publics et les interlocuteurs locaux compétents (services municipaux, institutions et associations) en vue de les aider dans leurs démarches quotidiennes et répondant à leurs questionnements ;
 - Idu « Contrat d'accueil et d'intégration » (DPAI déc 2006), s'adressant aux étrangers primo-arrivants, ayant vocation à séjourner durablement sur le territoire. Il sera demandé à l'ANAEM de communiquer les listes nominatives des personnes étrangères primo-arrivantes résidant sur leur commune aux maires, à compter de la parution du décret relatif au CAI qui sera pris en application de la loi du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration et qui prévoit une telle mesure.
- Accès à la citoyenneté de tous les habitants et en particulier des jeunes en favorisant l'implication dans la vie locale et en redonnant la place aux initiatives locales par l'animation de différents types de lieux de rencontres et de débats, qui permettent aux habitants une meilleure connaissance de la vie locale, des institutions, des droits et des devoirs de tous citoyens ;
- **Information des femmes sur leurs droits**, avec une attention particulière aux femmes étrangères ou issues de l'immigration : permanence d'accès aux droits (CIDF), cours d'alphabétisation, soutien aux associations de quartiers notamment à celles de femmes-relais
- **Sensibilisation et formation des professionnels** : Ces 2 objectifs peuvent se rejoindre dans le cas de l'action du CIDF « **femmes citoyennes et actives** » où la préparation de l'action permet de sensibiliser les professionnels avant d'informer directement les femmes.
- **Prévention des comportements sexistes** : soutien des associations proposant des actions de prévention notamment collectives (théâtre-forum par exemple)
- **Insertion sociale et professionnelle des femmes des quartiers** : actions permettant de résoudre les freins à l'emploi avant l'accès direct à un emploi ou à une qualification (développement de modes de garde des enfants par exemple), développement de la place des femmes dans l'insertion par l'économique, accompagnement des femmes dans leurs démarches de validation des acquis de l'expérience (avec en cas de besoin formation complémentaire)
- Développement de l'offre d'alphabétisation permettant l'accès à des savoirs de base, une meilleure insertion sociale et un meilleur accès à la citoyenneté pour les populations ne maîtrisant pas le Français
- Mobilisation autour du Fond de Participation des Habitants (FPH) pour soutenir des initiatives d'habitants non inscrits dans des associations ;
- Des moments d'accueil seront organisés au cours desquels les enseignants et les policiers nouvellement affectés auront la possibilité de rencontrer certains des services et associations implantés dans le quartier

2 MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

0 Pilotage du CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE :

->>Le chef de projet CUCS :

Le chef de projet est chargé de la mise en œuvre du contrat et veille à la cohérence des différents dispositifs qui le composent. Il assure une coordination de l'action des services municipaux et partenaires concernées. Il participe à l'élaboration et diffuse les appels à projets, veille à la remontée des propositions et joue un rôle d'interface entre les services de l'Etat et ceux de la commune. Il anime le réseau des acteurs locaux, notamment associatifs.

->>Le comité de pilotage :

Le comité de pilotage est coprésidé par le Maire, ou l'adjoint délégué, assisté des directeurs concernés, et le sous-préfet assisté des représentants des services déconcentrés concernés. En cohérence avec les objectifs du contrat, le comité de pilotage valide les priorités des appels à projets et évalue l'état d'avancement du contrat et l'impact des actions financées. Il se prononce sur la programmation annuelle (hors opérations reconduites) proposée par le comité technique et examine les demandes pour lesquelles un accord n'a pas été trouvé au sein du comité technique.

->>Le comité de pilotage volet éducation :

Sous la présidence du maire et du sous-préfet, un groupe de pilotage veillera à la mise en oeuvre du volet éducation » du présent contrat et à la cohérence des différents dispositifs éducatifs locaux : réussite éducative, contrats locaux d'aide à la scolarité, réseau d'aide à la parentalité, école ouverte...

Participeront notamment à ce comité de pilotage au moins deux représentants de l'Inspection Académique, le coordonnateur réussite éducative et le chef de projet CUCS.

->>Le comité technique :

Composé d'agents de l'Etat et de la commune et des partenaires dont il jugera la présence utile, le comité technique examine la liste des opérations reconduites, émet un avis sur les demandes nouvelles après une audition éventuelle des porteurs de projets, examine les financements mobilisables et est consulté sur le rapport annuel d'évaluation et sur les priorités de l'appel à projets à présenter au comité de pilotage.

Au niveau de la commune, des commissions thématiques alliant responsables de service, coordonnateurs, élus et l'équipe CUCS étudieront avant le comité de pilotage l'ensemble des dossiers déposés dans le cadre des programmations annuelles et apporteront leur regard sur la cohérence des projets déposés.

S'en suit un comité de pilotage municipal par session de programmation. Présidé par le Maire, il est composé des deux adjoints en charge de la politique de la Ville (Haut et Bas Clichy), des membres de la Direction Générale de la collectivité et de l'équipe dédiée à l'animation du CUCS. Une première réunion permet de dresser le bilan de l'année n-1 et de préparer l'appel à projets et la programmation de l'année en cours. Une seconde réunion permet de retenir les projets à chaque session et de présenter le tableau de programmation au Conseil Municipal pour validation. Enfin une dernière réunion au deuxième semestre permet d'assurer un suivi de la mise en œuvre du contrat sur l'année en cours et d'opérer les inflexions nécessaires avant la fin de l'année.

1 programmation annuelle

Le comité de pilotage, au vu des stratégies retenues dans le contrat, et après avoir étudié le bilan des actions menées dans les territoires prioritaires, fixe les priorités de l'appel à projets, de telle sorte que celui-ci soit lancé dès le début du mois de juin.

Les porteurs de projets font remonter leurs propositions au chef de projets avant la fin novembre. Celui-ci en adresse un exemplaire au sous-préfet.

Le comité technique se réunit en janvier pour dresser la liste des opérations reconduites, c'est à dire celles déjà financées l'année antérieure pour un montant équivalent (avec prise en considération du coût de la vie, d'une montée en puissance de l'action), s'inscrivant dans les priorités du CUCS et de l'appel à projets et donnant lieu à une appréciation positive. Les subventions correspondant aux opérations reconduites sont versées à partir de février. Le comité technique se réunit de nouveau, au plus tard avant la fin février, pour examiner les demandes nouvelles qu'il transmet avec son avis au comité de pilotage.

Le comité de pilotage se réunit au plus tard dans la première quinzaine de mars pour statuer sur les demandes nouvelles. Les subventions correspondantes sont versées à partir du mois d'avril.

Ce calendrier de programmation s'appliquera dès 2007 : le comité technique examinera dans la deuxième quinzaine de janvier la liste des opérations reproductibles au vu du résultat de l'appel à projets lancé en novembre 2006.

Le comité technique et le comité de pilotage peuvent également être réunis pour examiner des demandes de financements qui n'auront pas pu l'être lors des réunions mentionnées plus haut.

2 convention pluriannuelle

Une fois achevé le processus de programmation pour 2007, le comité de pilotage, sur proposition du comité technique, déterminera la liste des organismes avec lesquels une convention pluriannuelle peut être signée par l'Etat et par la commune ; lesdites conventions seront signées courant 2007 pour une entrée en vigueur en 2008.

3engagement financier de l'Etat au titre de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances :

Sur les 3 exercices 2007, 2008, 2009, en plus des financements par des crédits inscrits dans les budgets opérationnels de programme, d'actions correspondant aux objectifs du présent contrat, l'Etat consacrera chaque année, sur le budget de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, une somme de 700 000€ destinée à financer les actions retenues au titre de la programmation annuelle.

Le respect de cet engagement est subordonné, d'une part à la disponibilité des crédits budgétaires conformément au principe de l'annualité budgétaire et, d'autre part, à l'adéquation des projets déposés aux objectifs du contrat, à leur qualité et, s'il s'agit d'opérations renouvelées, à leur évaluation.

Le montant précité pourra être augmenté en 2008 et 2009 si les crédits disponibles le permettent¹.

4Constitution d'une équipe dédiée :

L'animation globale et l'instruction des dossiers de subvention mobilisant les crédits spécifiques du CUCS sont assurées par une équipe dédiée composée de :

- un chef de projet chargé de la coordination globale, de l'animation d'une partie des commissions thématiques et de l'instruction des dossiers de subvention correspondants
- un chargé de mission chargé de l'animation de l'autre partie des commissions thématiques et de l'instruction des dossiers de subvention correspondants
- une assistance administrative pour le suivi des dossiers de subvention et le secrétariat de l'équipe dédiée

L'équipe dédiée est recrutée par la commune, avec un cofinancement Ville-ANCSEC. Au sein de l'organigramme municipal, elle est placée sous l'autorité du Directeur Général Adjoint en charge de la Politique de la Ville et du Renouvellement Urbain.

¹ Disposition à faire figurer dans les CUCS des communes pour lesquelles une répartition selon la clef DSU serait plus favorable.

5 Animation de commissions thématiques et association des porteurs de projet :

Des commissions thématiques permettent de suivre la mise en œuvre du contrat par thème, au niveau de chacun des programmes d'action, et d'associer élus et techniciens concernés par le thème, porteurs de projet et financeurs au sein d'instances de travail uniques. En fonction des programmes d'action, ces commissions peuvent se réunir en sous-commissions.

Les commissions et sous-commissions sont co-animées par un membre de l'équipe dédiée au CUCS et par le technicien en charge de la thématique concernée, qui sont chargés de la préparation des réunions. Elles se réunissent une fois par trimestre et sont composées de l'ensemble des partenaires concernés par le thème : élus municipaux, services municipaux et communautaires, services de l'Etat, financeurs, services publics, bailleurs, associations... Leur rôle est :

- d'assurer la réflexion d'ensemble sur le thème concerné en termes de diagnostic et d'objectifs, avec une approche territorialisée distinguant le Bas et le Haut Clichy ;
- d'assurer la mise en cohérence des différents dispositifs ;
- d'évaluer la mise en œuvre des actions programmées par quartier dans le cadre du CUCS ;
- de proposer des actions nouvelles.

Des temps de rencontre préparatoire à ces réunions permettront:

- aux services municipaux d'anticiper le positionnement de la ville et l'avancée des projets par thématique, de préparer les réunions avec les partenaires ;
- aux associations de bénéficier d'un soutien méthodologique à l'élaboration de leurs projets (aide au bilan, à la rédaction de l'action -dans le respect des deux axes stratégiques et des cinq objectifs transversaux déclinés dans ce contrat-, au suivi comptable, à la recherche de critères d'évaluation, à l'animation d'une dynamique locale entre associations...)

Les commissions et sous-commissions envisagées sont les suivantes :

- commission habitat et cadre de vie, avec 3 sous-commissions : rénovation urbaine, habitat, cadre de vie
- commission réussite éducative, avec 3 sous-commissions : accompagnement à la scolarité, offre de loisirs (y compris sport et culture) et accompagnement à la parentalité.
- commission santé, dans le cadre des instances déjà existantes de l'atelier santé ville, avec 4 sous-commissions : accès aux soins et aux droits des plus démunis, éducation à la santé, handicap/autonomie, santé mentale et souffrances psychiques
- commission sécurité/prévention/citoyenneté, avec 2 sous-commissions : sécurité/prévention et citoyenneté

L'ensemble des membres des commissions et sous-commissions est réuni une à deux fois par an en séminaire d'une journée pour assurer un suivi d'ensemble du contrat et favoriser une réflexion globale sur le projet urbain de cohésion sociale du territoire.

Quant à la participation des habitants, il est essentiel de trouver les moyens de les associer au suivi global du contrat, en plus de la démarche participative intégrée à chaque action financée. Le premier moyen consiste à s'appuyer sur les instances participatives existantes, conseils de quartier et universités des citoyens, pour rendre compte aux habitants de la mise en œuvre du CUCS.

3 Evaluation

Le chef de projet soumettra chaque année en mai, à partir de 2008, au comité de pilotage, un rapport comportant notamment les éléments suivants :

0les indicateurs mentionnés dans le contrat

1une appréciation quantitative et qualitative sur les principales actions financées l'année précédente

2une évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre du contrat au regard des objectifs fixés.

0indicateurs retraçant l'évolution de la situation des quartiers

En vue de la réunion de pilotage au cours de laquelle il sera procédé à l'évaluation du contrat urbain de cohésion sociale, les services de l'Etat fourniront les chiffres permettant d'actualiser les indicateurs suivants :

INDICATEURS SOCIOLOGIQUES

0 Pourcentage des foyers imposables dans chaque quartier.

1 Nombre de bénéficiaires du RMI par quartier.

2 Nombre de bénéficiaires de l'APL par quartier.

3 Nombre de dossiers de demande de FSL.

EMPLOI

4 Nombre de demandeurs d'emploi dans chaque ZUS et pourcentage par rapport au nombre de demandeurs d'emploi dans la commune.

5 Nombre de contrats CIVIS signés par des jeunes habitants dans chaque ZUS.

6 Nombre de jeunes accompagnés par la mission locale dans chaque ZUS.

7 Nombre d'emplois exonérés de charges sociales dans chaque zone franche urbaine.

EDUCATION

8 Les résultats au baccalauréat des lycées des villes concernées, par comparaison avec les résultats nationaux, académiques et départementaux, ainsi que par comparaison avec les résultats attendus (compte tenu de la composition sociale et de l'âge des élèves).

9 Les résultats au diplôme national du brevet (qui connaîtra une modification à la session 2008) avec les écarts à la moyenne académique pour chacun des collèges concernés.

10 Les taux de retard à l'entrée en sixième dans les collèges concernés avec une comparaison aux moyennes nationales, académiques et départementales.

PREVENTION / SECURITE

11L'indicateur de la délinquance dans chaque quartier retenu en accord avec la DDSP est celui des 28 catégories d'infractions retenues par l'observatoire nationale des ZUS, sur les 107 rubriques de la nomenclature des crimes et délits que compte l'état 4001.

Catégories d'infractions	Quartier		CSP		Taux ZUS/Taux CSP
	Nombre de faits	Faits/ 1000 hab	Nombre de Faits	Faits/ 1000hab	
7 Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels					
11 Menaces ou chantages pour extorsion de fonds					
12 Menaces ou chantages dans un autre but					
20 Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels					
21 Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile					
22 Autres vols avec armes blanches					
23 Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels					
24 Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile					
25 Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public					
26 Vols violents sans arme contre d'autres victimes					
27 Cambriolages de locaux d'habitation principale					
28 Cambriolages de résidences secondaires					
29 Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers					
30 Cambriolages d'autres lieux					
35 Vols d'automobiles					
36 Vols de véhicules motorisés à deux roues					
37 Vols à la roulotte					
38 Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés					
41 Autres vols simples contre des établissements publics ou privés					
42 Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés					
43 Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics					
62 Incendies volontaires de biens publics					
63 Incendies volontaires de biens privés					
66 Autres destructions et dégradations de biens publics					
67 Autres destructions et dégradations de biens privés					
68 Destructions et dégradations de véhicules privés					
72 Outrages à dépositaires de l'autorité					
73 Violences à dépositaires de l'autorité					
Ensemble des 28 Index collectés					

Le travail d'évaluation est impulsé au sein des commissions et sous-commissions thématiques:

Odéfinition de critères d'évaluation commun à toutes les thématiques et à tous les porteurs de projets, d'indicateurs généraux annuels sur la situation sociale dans la commune, et si possible dans chacun des quartiers (taux de chômage, nombre de bénéficiaires du RMI, taux de succès aux examens, nombre d'attributions de logement...). L'objectif est d'être en capacité d'affiner l'analyse de l'impact des actions menées sur les publics cibles et de l'efficience des politiques menées en interrogeant leurs objectifs et orientations, d'aider à la définition de projets et à affiner, le cas échéant, les critères d'évaluation et les instances de suivi ;

lharmonisation et complémentarité des projets : la mise en cohérence des projets contribue à l'amélioration de l'évaluation par la mutualisation des savoir-faire et des moyens, l'harmonisation des coûts et la définition d'une méthodologie d'intervention.

L'évaluation annuelle doit ainsi permettre à chaque porteur de projets d'explicitier les actions menées avec les crédits alloués et de mettre en perspective les objectifs visés et les résultats obtenus.

La participation des habitants au suivi de la mise en œuvre du CUCS contribue enfin à l'évaluation de l'impact des actions financées sur le quotidien de la population.

Cette partie pourra être complétée grâce aux éléments apportés par l'évaluation finale du contrat de ville sur les années 2000-2006 et par les acteurs de terrain.
